



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA14444
92037 Paris La Défense

Artémis S.A.S.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Artémis S.A.S.

12, rue François 1^{er} - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA14444
92037 Paris La Défense

Artémis S.A.S.

12, rue François 1^{er} - 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux associés de la société Artémis S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Artémis S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Votre groupe procède annuellement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée, et évalue s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme selon les modalités décrites dans la note 4-6 « Dépréciation d'actifs » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et avons apprécié l'information donnée dans les notes 4-6, 5 et 6 de l'annexe des comptes consolidés.
- Votre groupe évalue ses stocks au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation, et peut être amenée à constater, le cas échéant, une dépréciation sur les stocks selon les modalités décrites dans la note 13 « Stocks » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les méthodes utilisées pour l'évaluation de la dépréciation des stocks ainsi que les hypothèses et les modalités d'application retenues pour déterminer les provisions. Nous avons apprécié l'information donnée dans la note 13 de l'annexe des comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 29 avril 2025

KPMG SA

Grégoire Menou

Associé

Paris-La Défense, le 29 avril 2025

ERNST & YOUNG et Autres

Clotilde Bor

Associée

Jean-Marie Perraud

Associé

ARTEMIS S.A.S.

COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

SOMMAIRE

Etat de la situation financière consolidée

Compte de résultat consolidé

Etat du résultat global consolidé

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Variation des capitaux propres consolidés

Annexe aux comptes consolidés

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

AUX 31 DECEMBRE 2024 ET 2023

ACTIF

(en millions d'euros)	<i>Références à l'annexe</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Ecarts d'acquisition	5	10 661,2	11 045,1
Autres immobilisations incorporelles	6	13 337,3	12 169,6
Immobilisations corporelles	7	9 432,4	8 243,6
Droits d'utilisation	8	6 036,0	5 361,1
Participations dans les sociétés mises en équivalence	9	4 192,2	4 082,5
Actifs financiers non courants	10	1 088,1	973,6
Actifs d'impôts différés	11	1 709,1	1 569,7
Autres actifs et dérivés non courants	12 - 25	133,4	320,4
Actif non courant		46 589,7	43 765,6
Stocks	13	4 439,4	5 020,5
Créances clients	14	2 229,4	2 831,6
Créances d'impôts courants	11	730,7	814,4
Actifs financiers courants	10	1 394,4	832,3
Autres actifs et dérivés courants	14 - 25	2 202,8	2 373,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	4 324,5	4 714,1
Actif courant		15 321,2	16 586,4
Actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution	16	1 075,2	(0,5)
TOTAL ACTIF		62 986,1	60 351,5

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AUX 31 DECEMBRE 2024 ET 2023

PASSIF

(en millions d'euros)	<i>Références à l'annexe</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capital social	17	862,0	862,0
Réserves de conversion		(226,9)	(495,6)
Autres réserves		8 169,8	8 192,3
Capitaux propres part du Groupe		8 804,9	8 558,7
Capitaux Propres-Part revenant aux intérêts non contrôlés		10 363,0	10 613,3
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		19 167,9	19 172,0
Provisions	18	88,7	46,5
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	19	118,1	101,8
Dettes financières à long terme	20 - 21	21 316,1	20 433,5
Dettes financières liées aux locations à long terme	8	5 397,3	4 818,3
Passifs d'impôts différés	11	2 585,2	2 024,7
Autres passifs et dérivés non courants	23 - 25	328,5	363,4
Passif non courant		29 833,9	27 788,2
Provisions	18	196,4	163,9
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	19	13,7	12,2
Dettes financières à court terme	20 - 21	5 408,4	4 507,5
Dettes financières liées aux locations à court terme	8	1 145,4	957,3
Dettes fournisseurs	24	3 337,5	3 761,9
Dettes d'impôts courants	11	565,9	584,0
Autres passifs et dérivés courants	24 - 25	3 317,2	3 404,5
Passif courant		13 984,5	13 391,3
Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution	16	(0,2)	0,0
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		62 986,1	60 351,5

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

AUX 31 DECEMBRE 2024 ET 2023

(en millions d'euros)	Références à l'annexe	2024	2023
<i>Activités poursuivies</i>			
Produits des activités ordinaires		20 488,6	21 437,5
Coûts des produits et services vendus		(4 920,3)	(5 005,6)
Marge brute		15 568,3	16 431,9
Charges de personnel et coûts des avantages au personnel		(4 457,5)	(3 719,1)
Autres produits et charges opérationnels courants		(8 502,0)	(8 082,5)
Résultat opérationnel courant		2 608,8	4 630,3
Autres produits et charges opérationnels non courants		(133,7)	(121,5)
Résultat opérationnel	26	2 475,1	4 508,8
Charges financières (nettes)	27	(1 057,6)	(560,3)
Résultat avant impôts		1 417,5	3 948,5
Impôts sur les bénéfices	28	(562,0)	(1 200,3)
Résultat net des entreprises intégrées		855,5	2 748,2
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		63,1	93,3
Résultat des activités poursuivies		918,6	2 841,5
<i>Activités abandonnées</i>			
Résultat net des activités abandonnées		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		918,6	2 841,5
Intérêts non contrôlés		695,1	1 757,8
Résultat net de l'exercice part du Groupe		223,5	1 083,7
Résultat net par action part du Groupe (en euros)		4,0	19,4
Résultat net dilué par action part du Groupe (en euros)		4,0	19,4
Résultat net par action des activités poursuivies (en euros)		16,4	50,8
Résultat net dilué par action des activités poursuivies (en euros)		16,4	50,8

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

AUX 31 DECEMBRE 2024 ET 2023

(en millions d'euros)	2024	2023
Résultat net	918,6	2 841,5
Excédent des actifs des régimes des retraites non comptabilisé	-	-
Ecart actuariels ⁽¹⁾	(7,3)	(16,8)
Eléments non recyclables de la quote-part des autres éléments de résultat global des entreprises associées	-	-
Eléments non recyclables en résultat	(7,3)	(16,8)
Ecart de conversion	318,6	(156,2)
Couvertures des flux de trésorerie ⁽¹⁾	9,6	(60,3)
Actifs évalués à la juste valeur ⁽¹⁾	(113,6)	(23,3)
Quote-part des autres éléments de résultat global des entreprises associées	48,0	(33,6)
Eléments recyclables en résultat	262,6	(273,4)
Autres éléments du résultat global, après impôt	255,3	(290,2)
Résultat global total	1 173,9	2 551,3
Dont part du groupe	449,4	890,1
Dont part des intérêts non contrôlés	724,5	1 661,2

(1) Net d'impôt

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en millions d'euros)		2024	2023
Résultat net des activités poursuivies		918,6	2 841,7
Dotations nettes courantes aux amortissements et provisions sur actif opérationnel non courant		2 597,6	2 102,9
Autres produits et charges sans contrepartie en trésorerie	22.2	43,9	56,2
Capacité d'autofinancement	22.2	3 560,1	5 000,8
Charges et produits d'intérêts		967,3	461,1
Dividendes reçus		(2,4)	(11,8)
Charge nette d'impôt exigible	28	615,1	1 066,3
Capacité d'autofinancement avant impôts, dividendes et intérêts		5 140,1	6 516,4
Variation du besoin en fonds de roulement		578,2	(328,1)
Impôts sur le résultat payés	11.1	(535,7)	(1 507,1)
FLUX DE TRESORERIE ISSUS DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		5 182,6	4 681,2
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(3 641,1)	(2 888,5)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		169,7	255,1
Investissement d'exploitation net		(3 471,4)	(2 633,4)
Acquisition de titres de participation et titres immobilisés		(112,9)	(7 672,9)
Cessions de titres de participation et titres immobilisés		100,0	116,9
Impact sur la trésorerie des variations de périmètre		(8,8)	609,2
Variation nette des autres immobilisations financières		(91,7)	(476,2)
Intérêts et dividendes reçus		178,9	171,5
Investissement financier net		65,5	(7 251,5)
FLUX DE TRESORERIE ISSUS DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(3 405,9)	(9 884,9)
Variation des emprunts et dettes financières	22.3	1 757,9	7 847,1
Remboursement des passifs sur contrats de location		(1 173,1)	(932,7)
Augmentation (réduction) de capital des filiales		(221,4)	(54,2)
Dividendes versés par Artémis, société-mère		(250,2)	(101,2)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlés des filiales intégrées		(1 060,7)	(1 032,7)
Intérêts versés		(1 202,8)	(717,2)
FLUX DE TRESORERIE ISSUS DES OPERATIONS DE FINANCEMENT		(2 150,3)	5 009,1
Flux nets liés aux activités abandonnées		-	-
Incidence des variations de taux de change sur la trésorerie		50,2	7,8
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE		(323,4)	(186,8)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	22.1	4 434,5	4 621,3
Trésorerie à la clôture de l'exercice	22.1	4 111,1	4 434,5

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital	Réserves de conversion	Rééval. des instruments financiers	Autres réserves et résultats nets part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux Propres-Part revenant aux intérêts non contrôlés	Capitaux propres consolidés de l'ensemble consolidé
Au 31 décembre 2022	862,0	(285,7)	(50,0)	7 213,8	7 740,1	9 131,8	16 871,9
Résultat global total	-	(87,0)	(51,5)	1 028,6	890,1	1 661,2	2 551,3
Dividendes versés	-	-	-	(100,2)	(100,2)	(702,6)	(802,8)
Artémis put "Kering"	-	-	-	61,2	61,2	-	61,2
Artémis call "PUMA"	-	-	-	(1,2)	(1,2)	-	(1,2)
Autres variations	-	(122,9)	149,4	(57,8)	(31,3)	522,9	491,6
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	(122,9)	149,4	(98,0)	(71,5)	(179,7)	(251,2)
Au 31 décembre 2023	862,0	(495,6)	47,9	8 144,4	8 558,7	10 613,3	19 172,0
Résultat global total	-	224,9	4,5	220,0	449,4	724,5	1 173,9
Dividendes versés	-	-	-	(250,2)	(250,2)	(865,6)	(1 115,8)
Autres variations	-	43,8	(3,0)	6,2	47,0	(109,2)	(62,2)
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	43,8	(3,0)	(244,0)	(203,2)	(974,8)	(1 178,0)
Au 31 décembre 2024	862,0	(226,9)	49,4	8 120,4	8 804,9	10 363,0	19 167,9

Table des matières

1.	PRESENTATION	9
2.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	9
3.	EVOLUTION DU PERIMETRE ET AUTRES FAITS MARQUANTS	11
4.	REGLES ET METHODES COMPTABLES	12
5.	ECARTS D'ACQUISITION	22
6.	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	24
7.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27
8.	CONTRATS DE LOCATIONS	30
9.	PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	33
10.	ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	33
11.	IMPOTS DIFFERES ET EXIGIBLES	36
12.	AUTRES ACTIFS ET DERIVES NON COURANTS	37
13.	STOCKS	38
14.	CREANCES ET AUTRES ACTIFS COURANTS	39
15.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	39
16.	ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE	40
17.	CAPITAL SOCIAL	40
18.	PROVISIONS	41
19.	PROVISIONS POUR RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES SIMILAIRES	42
20.	DETTES FINANCIERES	45
21.	ENDETTEMENT FINANCIER NET	47
22.	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	48
23.	AUTRES PASSIFS ET DERIVES NON COURANTS	49
24.	AUTRES PASSIFS ET DERIVES COURANTS	49
25.	INSTRUMENTS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE	49
26.	RESULTAT OPERATIONNEL	51
27.	CHARGES FINANCIERES NETTES	53
28.	IMPOTS SUR LES BENEFICES	53
29.	EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS FINANCIERS	55
30.	ENGAGEMENTS HORS-BILAN	57
31.	REMUNERATION	57
32.	EFFECTIF	57
33.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	58
34.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	58
35.	LISTE DES ENTITES CONSOLIDEES	60

1. PRESENTATION

Artémis, société-mère du Groupe, est une société par actions simplifiée dont le siège social est 12, rue François 1er – 75008 Paris - France.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 reflètent la situation comptable d'Artémis et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées et coentreprises.

Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 juin 2025.

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Artémis SAS est une société d'investissement dont les filiales et participations sont engagées dans des activités diversifiées. La plus importante est Kering dont les activités sont centrées sur les marques d'habillement et d'accessoires, présentes sur le segment dynamique du Luxe.

La liste complète des sociétés consolidées au 31 décembre 2024 ainsi que le pourcentage d'intérêts ultime d'Artémis sont communiqués en Note 35.

Sauf précision contraire, les sociétés ci-après sont détenues à chaque palier de consolidation avec un pourcentage d'intérêts proche de 100 %. Au-delà des holdings intermédiaires, le périmètre de consolidation peut être réparti de façon synthétique comme suit :

2-1 Kering

Artémis détient 42,62% (42,52% en 2023) de **Kering**. L'activité de Kering repose sur des marques puissantes à fort rayonnement international, des segments de marché cohérents et un secteur de consommation dynamique. Les activités du Luxe regroupent les Maisons de prestige **Gucci, Saint Laurent, Bottega Veneta, Alexander McQueen, Balenciaga, Boucheron, Brioni, Pomellato, Dodo, Qeelin, Ginori 1735, Kering Eyewear et Kering Beauté**.

Les intérêts non contrôlés s'élèvent à 57,38%. En 2024 ils représentent :

- 745,6 millions d'euros de résultat net,
- 9 377,9 millions d'euros de capitaux propres,
- 831,2 millions d'euros de dividendes versés aux actionnaires minoritaires

Les états financiers de Kering sont disponibles sur le site de Kering à l'adresse suivante : <http://www.kering.com/fr/finance/publications>

2-2 Ventes aux enchères et Art

Artémis détient la société britannique **Christie's International**, un des principaux groupes mondiaux de ventes aux enchères d'œuvres d'art.

2-3 Activités gestion de talents

Artémis détient 54,18% (53,29% en 2023) de **Creative Artists Agency, LLC** l'un des principaux intermédiaires mondiaux dans le domaine du divertissement et du sport, dont les activités couvrent la représentation traditionnelle de talents, les droits médiatiques, les ventes de parrainage et les appuis commerciaux, entre autres services.

2-4 Activités viticoles

Artémis Domaines SCS qui détient plusieurs exploitations produisant des vins d'exception, est détenue à 77,29% et est intégrée globalement dans les comptes d'Artémis :

- la **Société Civile du Vignoble de Château Latour**, détenue à 73,80%, située dans la région viticole de Pauillac,
- **Domaine d'Eugénie**, détenue à 77,29%, située à Vosne-Romanée,
- la **Société Civile du Vignoble de Château Grillet** et **Domaine de Château Grillet**, détenues à 77,29%, situées dans la Vallée du Rhône à proximité des appellations Condrieu et Côte-Rotie,
- **Kerwin Estate**, détenue à 77,29%, située dans la vallée de Napa en Californie.
- la **Société Civile du Clos de Tart**, détenue à 77,29%, située sur le territoire du village de Morey-Saint-Denis et représentant le plus vaste Monopole classé en Grand Cru. Le domaine produit deux vins : le Clos de Tart grand cru et le Morey-Saint-Denis premier cru La Forge, issu des jeunes vignes du Clos.
- **Champagne Jacquesson**, détenue à 77,29%, située à Dizy, La gamme comprend les cuvées n°700 (champagne extra brut non millésimé issu d'assemblages) et les Lieux-Dits, 4 cuvées millésimées issues de parcelles uniques. L'ensemble des raisins provient exclusivement de Grands Crus et de Premiers Crus de la Vallée de la Marne et de la Côte des Blancs.
- **Bouchard Pères et Fils**, détenue à 77,29%, située à Beaune et représentant un patrimoine unique en Bourgogne, par sa diversité et ses appellations prestigieuses : Montrachet, Corton-Charlemagne, Beaune Grèves Vigne de l'Enfant Jésus, Bonnes-Mares, Meursault Perrières.
- **William Fèvre**, détenue à 77,29%, située à Chablis disposant d'un prestigieux vignoble de Premiers Crus et de Grands Crus.
- **Beaux Frères**, détenue à 68,79%, située dans la vallée de Willamette en Oregon, associé à son beau-frère Robert Parker, Michael Etzel y plante des vignes qu'il cultive en biodynamie selon des pratiques viticoles qui lui vaudront la reconnaissance des experts. Il s'impose aujourd'hui comme un domaine de référence en Oregon.

2-5 Autres activités

Artémis est engagée dans un certain nombre d'activités et intègre donc les actifs suivants dans son périmètre de consolidation :

2-5.1 Presse

Artémis développe en France son activité presse à travers le groupe **Sebdo Le Point** qui édite l'hebdomadaire **Le Point**.

2-5.2 Croisières

Artémis développe une activité touristique à travers le croisiériste français de luxe **Ponant**.

L'entreprise créée en 1988 et basée à Marseille, fabrique et exploite des navires de croisières de luxe.

Arvag, qui détient 100% de la **Compagnie du Ponant SAS**, est détenue à 96,16% et est intégrée globalement dans les comptes de Artémis.

La flotte opère commercialement 14 navires : l'Austral, le Boréal, le Lyrial, le Soléal, le Lapérouse, le Champlain, le Bougainville, le Dumont d'Urville, le Jacques-Cartier, le Bellot, le Ponant, le Paul Gauguin, le Commandant Charcot et le Spirit of Ponant.

2-5.3 Autres participations

Artémis consolide les sociétés suivantes :

- **Stade Rennais Football Club**, détenue à 100%
- **Puma** (détenue à 28,90% et comptabilisée par mise en équivalence)
- **SCAR**, société d'affrètement d'hélicoptères (détenue à 49% et comptabilisée par mise en équivalence)

3. EVOLUTION DU PERIMETRE ET AUTRES FAITS MARQUANTS

3-1 Chez Kering

Le 22 janvier 2024, Kering a annoncé l'acquisition d'un actif immobilier prestigieux à New York, comprenant des espaces retail de luxe sur plusieurs niveaux, totalisant environ 10 700 m², situés au 715-717 de la Cinquième Avenue, pour un montant de 963 millions de dollars américains (contre valeur fournie à la date de l'annonce : 885 millions d'euros).

Le 4 avril 2024, le Groupe a en outre annoncé l'acquisition de la société propriétaire de l'immeuble milanais emblématique situé via Montenapoleone 8, pour un montant d'environ 1,3 milliard d'euros. Situé à l'angle le plus prestigieux du Quadrilatero della Moda, l'immeuble du XVIII^e siècle s'étend sur cinq étages, totalisant 11 800 m² de surface brute. Cette acquisition a été finalisée le 18 juillet 2024 pour un montant en numéraire de 1,3 milliard d'euros.

Ces investissements s'inscrivent dans le cadre de la stratégie immobilière sélective de Kering, visant à sécuriser des emplacements clés et hautement désirables pour ses Maisons.

3-2 Au sein des autres activités du Groupe

Le 9 janvier 2024 **La Vigie**, filiale d'**Artémis Domaines**, a cédé aux **Domaines Barons de Rothschild Laffite** l'intégralité de ses titres détenus dans **Groupe William Fèvre**.

Le Groupe William Fèvre est constitué de 2 sociétés : **William Fèvre** et **Vignobles William Fèvre**.

3-3 Gestion active de la liquidité du Groupe

Kering :

Le Groupe a procédé à deux émissions obligataires :

- Le 5 mars 2024, Kering a annoncé une première émission obligataire pour un montant total de 1,75 milliard d'euros se répartissant en :
 - une tranche de 1 milliard d'euros à 8 ans assortie d'un coupon de 3,375 % ;
 - une tranche de 750 millions d'euros à 12 ans assortie d'un coupon de 3,625 %.
- Le 14 novembre 2024, Kering a annoncé une seconde émission obligataire en une tranche pour un montant total de 750 millions d'euros à 10 ans, assortie d'un coupon de 3,625 %.

Ces émissions s'inscrivent dans le cadre d'une gestion active de la liquidité du Groupe et concourent à l'accroissement de sa flexibilité financière.

Le 18 juillet 2024, Kering a signé une nouvelle ligne de crédit syndiqué de 3 milliards d'euros, ayant une maturité en juillet 2029, et qui intègre deux options d'extension d'une année chacune.

Cette nouvelle facilité remplace le crédit syndiqué existant de 2 385 millions d'euros, qui a été annulé le même jour.

Artémis :

Au cours de l'année 2024, Artémis a renouvelé plusieurs crédits arrivant à échéance en 2024 et 2025, exercé une option d'extension de la maturité d'un crédit de juillet 2026 à juillet 2027 et accru sa liquidité en renégociant à la hausse, lors de son renouvellement, un financement bancaire pour un montant additionnel de 9,0 millions d'euros en décembre 2024.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

4-1 Principes comptables de référence : application des normes IAS/IFRS

En application du règlement européen n° 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, le groupe Artémis a établi ses états financiers consolidés de l'exercice 2024 conformément aux normes comptables internationales applicables à la date de clôture. Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne, les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations du SIC (Standing Interpretations Committee) et de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les normes, amendements et interprétations applicables de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 et dont l'analyse a permis de conclure à l'absence d'effet ou à un effet non significatif sur les comptes consolidés du Groupe clos au 31 décembre 2024 sont présentés ci-dessous :

- Amendements à la norme IAS 1 – Présentation des états financiers ;
 - classement des passifs en tant que passifs courant ou non courant ;
 - report de la date d'entrée en vigueur ;
 - dettes assorties de clauses restrictives (« covenants ») ;
- Amendements à la norme IAS 7 – Tableau de flux de trésorerie et à la norme IFRS 7 – Instruments Financiers : informations à fournir : Accords de financement avec les fournisseurs ;
- Amendement à la norme IFRS 16 – Contrats de location : Dette de location dans une transaction de cession-bail.

Enfin, à la date d'arrêté des comptes consolidés, le Groupe est en cours d'analyse de l'impact des normes, amendements et interprétations applicables au plus tôt le 1er janvier 2025.

4-2 Bases d'évaluations

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception :

- de certains actifs et passifs financiers, évalués à la juste valeur ;
- des droits d'utilisation et des passifs sur contrat de location ;
- des actifs de régimes à prestations définies, évalués à la juste valeur ;
- des passifs au titre des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie (droits à appréciations d'actions dénoués en trésorerie ou SARs), évalués à la juste valeur.
- des actifs non courants détenus en vue de la vente, évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession dès que leur vente est considérée comme hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente.

4-3 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du groupe Artémis qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans l'annexe aux états financiers. La Direction du groupe Artémis revoit ses estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprise, la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et goodwill, le montant des positions fiscales incertaines, des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul des passifs sur contrats de location, des obligations liées aux avantages du personnel, des paiements fondés sur des actions, des impôts différés et des instruments financiers. Le groupe Artémis utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché afin d'estimer ses actifs et passifs à long terme.

Les principales hypothèses retenues par le groupe Artémis sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers.

Par ailleurs, outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe fait appel à son jugement afin de déterminer le traitement comptable approprié de certaines opérations, dans l'attente de clarification de certaines normes IFRS ou lorsque les normes en vigueur ne traitent pas des problématiques concernées.

Le Groupe a pris en compte, dans ses principales estimations, et dans son analyse des risques, le contexte macroéconomique actuel, et notamment la tendance inflationniste, même si le Groupe y est faiblement exposé. L'hyper-inflation déclarée dans certains pays, et notamment en Turquie, n'a pas d'impact matériel sur les comptes consolidés du Groupe. Les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des avantages postérieurs à l'emploi, de même que les taux d'actualisation utilisés pour les tests de dépréciation et la construction des plans à moyen terme, ont été évalués en fonction des derniers taux d'inflation officiels publiés.

4-4 Principes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée en Note 35. Ils comprennent les états financiers des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition et ceux des sociétés cédées jusqu'à leur date de cession.

Les filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités structurées) sur lesquelles le groupe Artémis exerce un contrôle. Le contrôle se définit selon trois critères qui sont le pouvoir exercé sur l'entité, l'exposition aux rendements variables de l'entité et la capacité d'influer sur les rendements de l'entité. Cette définition du contrôle implique que le pouvoir détenu sur une entité peut se faire de plusieurs manières et non pas seulement à travers le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle s'ils sont substantifs. Cette situation s'accompagne généralement de la détention, directe ou indirecte, de plus de la moitié des droits de vote mais peut également exister avec une détention de moins de 50 % des droits de vote.

Les filiales sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés.

Les principes et méthodes comptables des entreprises contrôlées sont modifiés le cas échéant afin d'assurer l'homogénéité des traitements retenus au niveau du groupe Artémis.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont constituées de toutes les entités sur lesquelles le groupe Artémis exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière, sans avoir le contrôle, et qui s'accompagne généralement d'une détention de 20 à 50 % des droits de vote.

Les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence et sont initialement évaluées au coût, sauf dans les cas où le groupe Artémis en détenait préalablement le contrôle. Les titres sont alors évalués à la juste valeur à la date de perte de contrôle par le résultat.

Par la suite, la quote-part du groupe Artémis dans les profits ou pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat, sur la ligne « Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence ». La quote-part des autres éléments du résultat global provenant des entreprises associées est comptabilisée sur une ligne distincte de l'état du résultat global.

Si la quote-part du groupe Artémis dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure à sa participation dans celle-ci, le groupe Artémis cesse de comptabiliser sa quote-part de pertes, à moins d'avoir une obligation légale ou implicite ou de devoir effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

L'écart d'acquisition lié à une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation, présentée sur une ligne du bilan « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les résultats sur les opérations internes avec les participations mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage de participation du groupe Artémis dans ces sociétés.

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises, dans le cas où le groupe Artémis obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en autres charges opérationnelles non courantes.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe Artémis dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise est comptabilisé comme goodwill. Si le coût de l'acquisition est inférieur à la part du groupe Artémis dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement au compte de résultat en autres produits opérationnels non courants.

Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste-valeur des intérêts non contrôlés. Dans ce cas, le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables (méthode du goodwill complet) ou au prorata des

actifs nets identifiables de l'entreprise acquise eux-mêmes généralement à la juste valeur (méthode du goodwill partiel).

L'écart d'acquisition est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation ; l'acquisition ultérieure d'intérêts non contrôlés ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire. Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts non contrôlés sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du Groupe.

La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables, de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires.

4-5 Conversion des états financiers et transactions en devises

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros comme suit :

- les postes du bilan sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis sur la base du cours moyen de change de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice, ainsi que ceux provenant de la différence entre cours moyens et cours de clôture, sont portés en "Ecart de conversion" inclus dans les capitaux propres consolidés. Toutefois, les écarts de conversion entre cours moyens et cours de clôture, constatés sur des sociétés de personnes dont le résultat remonte automatiquement, sont virés en résultat de change lors de l'exercice de leur naissance ;
- les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont portés en « Ecart de conversion » inclus dans les capitaux propres consolidés.

Le goodwill et les ajustements à la juste valeur dégagés lors d'un regroupement d'entreprises avec une activité à l'étranger sont comptabilisés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Ils sont ensuite convertis au cours de clôture dans la monnaie de présentation du Groupe, les différences résultant de cette conversion étant portées dans les capitaux propres consolidés.

Les écarts de change constatés sur la conversion d'un investissement net d'une entité à l'étranger sont comptabilisés dans les comptes consolidés comme une composante séparée des capitaux propres et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont également comptabilisés en capitaux propres et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les transactions libellées en devises sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les écarts de change latents résultant de ces conversions sont inclus en résultat financier.

Les actifs et les passifs non monétaires en monnaie étrangère évalués au coût historique sont convertis au cours de la date de la transaction, et les actifs et les passifs non monétaires en

monnaie étrangère évalués à la juste valeur sont convertis au cours de la date où cette juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également dans les capitaux propres. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période.

4-6 Dépréciation d'actifs

Pour être testés, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou UGT. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Les UGT contenant un écart d'acquisition et/ou des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, telles que certaines marques, font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique.

Par ailleurs, pour toutes les UGTs, lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir, un test de dépréciation est mis en œuvre. De tels événements ou circonstances peuvent être liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou les objectifs retenus à la date d'acquisition des actifs.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques spécifiques liés à l'actif, à l'UGT ou au groupe d'UGT.

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus sont établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme. Ces plans sont construits sur un horizon de 5 ans à l'exception de certaines UGT ou groupes d'UGT en cours de repositionnement stratégique pour lesquelles une durée plus longue peut être retenue. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (comparaison avec des sociétés cotées similaires, valeur attribuée lors d'opérations récentes et cours boursiers).

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

La dépréciation est affectée prioritairement à l'écart d'acquisition et est enregistrée en autres produits et charges opérationnels non courants au compte de résultat.

Les dépréciations comptabilisées au titre des marques et autres immobilisations incorporelles ainsi que des immobilisations corporelles peuvent être reprises ultérieurement lorsque les indices

ayant conduit à la perte de valeur n'existent plus. Les dépréciations comptabilisées au titre des écarts d'acquisition ne peuvent être reprises.

Lors de la cession partielle d'une UGT, la valeur allouée de l'écart d'acquisition correspondant à la sortie partielle est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'UGT conservée, sauf si une autre méthode s'avérerait plus pertinente.

En complément de la méthode de projection des flux de trésorerie futurs attendus, le Groupe applique la méthode des royalties pour tester la valeur de ses marques : cette approche consiste à déterminer la valeur de la marque sur la base des revenus futurs des redevances perçues dans l'hypothèse où la marque serait exploitée sous forme de licence par un tiers.

4-7 Passifs financiers

La classification des passifs financiers détermine leur traitement comptable et leur méthode de valorisation. Il existe deux catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués au coût amorti,
- Les passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

Cette classification est déterminée par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques de ces passifs financiers.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Au sein du Groupe, à l'exception des options de vente accordées à des actionnaires minoritaires, des dérivés passifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur sur option, l'ensemble des passifs financiers, notamment les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes est comptabilisé initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes et/ ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Les passifs financiers évalués au coût amorti qui sont qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture à la juste valeur font l'objet d'un ajustement de leur valeur nette comptable au titre du risque couvert.

Passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat

Le Groupe peut opter pour la valorisation de certains passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Dans ce cas, contrairement à la méthode du coût amorti, les frais de transaction liés à la mise en place de ces passifs financiers sont comptabilisés immédiatement en autres produits et charges financiers au compte de résultat.

Instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière classique et une composante « capitaux propres » ou « dérivé incorporé ».

Les emprunts convertibles sont considérés au regard de la norme IAS 32 comme des instruments composés dans la mesure où l'option de conversion prévoit le remboursement de l'instrument contre un nombre fixe d'instruments de capitaux propres et se décomposent en plusieurs composantes :

- un passif financier (correspondant à l'engagement contractuel de remettre de la trésorerie), constituant la « dette obligataire » ;
- une option de conversion en un nombre fixe d'actions ordinaires, offerte au souscripteur, assimilable à une vente d'options d'achat (Call) par l'émetteur, qui constitue la composante « capitaux propres » ;
- le cas échéant, un ou plusieurs autres dérivés incorporés.

Les principes comptables applicables à chacune de ces composantes, à la date d'émission et aux arrêts ultérieurs, sont :

- composante « dette obligataire » : le montant inscrit en dette à l'origine correspond à la valeur actuelle des flux futurs de paiements d'intérêts et de capital au taux pratiqué sur le marché pour une obligation semblable sans option de conversion. Dans le cas où l'obligation convertible contient des dérivés incorporés étroitement liés à l'emprunt au sens de la norme IFRS 9, la valeur de ces composantes est imputée sur la valeur de la dette, afin de déterminer la valeur de la composante capitaux propres. Cette dette est ensuite comptabilisée au coût amorti ;
- les dérivés incorporés non étroitement liés à la dette sont comptabilisés à leur juste valeur avec les variations de juste valeur en résultat ;
- composante « capitaux propres » : la valeur de l'option de conversion est déterminée par déduction entre le montant de l'émission moins la valeur comptable de la composante dette et la valeur éventuelle des dérivés incorporés. L'option de conversion reste inscrite dans les capitaux propres pour sa valeur initiale. Les variations de valeur de l'option de conversion ne sont pas enregistrées ;
- les frais de transaction sont répartis au prorata sur chacune des composantes.

Options de vente accordées à des actionnaires minoritaires

Le groupe Artémis a consenti aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Le prix

d'exercice de ces opérations peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie. Ces opérations peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

Le Groupe comptabilise un passif financier à sa valeur actualisée du prix d'exercice des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des entités concernées. La contrepartie de ce passif financier sera différente selon que les minoritaires ont conservé ou non un accès présent aux bénéfices de l'entité. Dans le cas d'un accès présent aux bénéfices conservé, les intérêts non contrôlés seront maintenus au bilan et la dette sera comptabilisée en contrepartie des capitaux propres part du Groupe. Dans le cas où les intérêts minoritaires n'ont plus accès aux bénéfices de l'entité en vertu de l'option de vente, les intérêts non contrôlés correspondant sont décomptabilisés. La différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des intérêts non contrôlés décomptabilisés est enregistrée en déduction des capitaux propres part du Groupe.

La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement des capitaux propres part du Groupe.

4-8 Titres auto détenus par les filiales

Les titres d'auto-détention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

4-9 Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, la juste valeur des plans d'option d'achat et de souscription d'actions, correspondant à la juste valeur des services rendus par les détenteurs d'options, est évaluée de façon définitive à la date d'attribution.

Pendant la période d'acquisition, la juste valeur des options est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charges de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu est enregistré en trésorerie par contrepartie des capitaux propres.

Les plans d'attribution d'actions gratuites et les droits à appréciation d'actions dénoués en trésorerie (SARs) attribués dans le groupe Artémis donnent lieu également à la constatation d'une charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits et dont la juste valeur est réévaluée à chaque clôture par résultat.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 2 pour les transactions réglées en instruments de capitaux propres, le groupe Artémis a choisi de n'appliquer cette norme que pour les plans émis postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005.

4-10 Options sur actions propres

Les options sur actions propres détenues par les filiales sont traitées selon leurs caractéristiques comme des instruments dérivés, des instruments de capitaux propres ou des passifs financiers.

Les options qualifiées de dérivés sont enregistrées à la juste valeur par le compte de résultat.

Les options qualifiées d'instruments de capitaux propres sont enregistrées en capitaux propres pour leur montant initial. Les variations de valeur ne sont pas comptabilisées.

Le traitement comptable des passifs financiers est décrit dans la note 4-7.

4-11 Actifs éventuels

Un actif éventuel est défini comme un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés si cela conduit à la reconnaissance de produits qui peuvent n'être jamais réalisés.

4-12 Garanties

Le coût estimé des garanties accordées lors de la vente des produits fait l'objet de provisions enregistrées en dettes du fait de leur nature de charges à payer.

4-13 Bilan consolidé

Les actifs et passifs sont classés, selon leur nature, en éléments courants ou non courants. Les éléments courants sont les actifs et passifs devant être réalisés ou réglés, vendus ou consommés dans le cadre du cycle d'exploitation normal de l'entité ou dont la date attendue de recouvrement ou de règlement intervient dans un délai de douze mois à compter de la date d'arrêté comptable.

4-14 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie du groupe Artémis est élaboré en conformité avec la norme IAS 7 - *Tableaux des flux de trésorerie*. Le groupe Artémis utilise notamment la méthode indirecte pour l'élaboration de son tableau des flux de trésorerie.

5. ECARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. Si le Groupe opte pour une évaluation des intérêts non contrôlés à la juste-valeur (méthode de l'écart d'acquisition complet), l'écart d'acquisition est calculé sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

A compter de la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

En 2024, le montant de (520,3) millions d'euros dans les autres mouvements correspond principalement à l'allocation des écarts d'acquisition de Creed et de CAA.

Les principes et méthodes comptables appliqués aux tests de dépréciation des Unité Génératrices de Trésorerie sont présentés en note 4-6.

En 2023, les acquisitions de la période correspondent principalement aux écarts d'acquisition provisoires de 3 423 millions d'euros pour Creed et 1 755 millions d'euros pour CAA. Le montant de (493) millions d'euros dans les autres mouvements correspond principalement à l'allocation de l'écart d'acquisition de Maui Jim.

Les écarts d'acquisitions figurant à l'actif s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
Valeur brute		
A l'ouverture	11 387,8	6 631,0
Entrée de périmètre / Augmentation	38,5	5 262,0
Sortie de périmètre / Diminution	(45,2)	(13,4)
Autres variations	(537,9)	(493,6)
Ecart de conversion	139,7	1,8
A la clôture	10 982,9	11 387,8
Perte de valeur		
Cumul de pertes de valeurs à l'ouverture	(342,7)	(339,8)
Entrée de périmètre / Augmentation	-	-
Sortie de périmètre / Diminution	2,8	0,3
Autres variations	17,6	1,2
Ecart de conversion	0,6	(4,4)
Cumul de pertes de valeurs à la clôture	(321,7)	(342,7)
Valeur nette		
A l'ouverture	11 045,1	6 291,2
A la clôture	10 661,2	11 045,1

Les principales hypothèses retenues par Unité Génératrice de Trésorerie se représentent comme suit :

	Taux Actualisation avant impôt		Taux de Croissance perpétuelle	
	2024	2023	2024	2023
Activité Luxe	11,9% - 15,7%	12,1% - 15,7%	2,8%	3,0%
Autres activités	9,2% - 12,1%	9,1% - 12,2%	-1% - 2%	-1% - 2%

La charge liée aux tests de dépréciation a été comptabilisée au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » (cf. note 26).

Les valeurs recouvrables déterminées dans le cadre des tests de dépréciation ont fait l'objet de tests de sensibilité sur la base d'un taux d'actualisation (après impôt) majoré de 10 points de base, d'un taux de croissance perpétuelle minoré de 10 points de base et de cash-flows minorés de 10 points de base.

Ces tests n'ont pas mis en évidence de valeur recouvrable inférieurs à la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie.

6. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises, qui sont évaluables de façon fiable, contrôlées et qui sont séparables ou résultent de droits légaux ou contractuels, sont comptabilisées séparément du goodwill. Ces immobilisations, au même titre que les immobilisations incorporelles acquises séparément, sont amorties sur leur durée d'utilité si celle-ci est finie et font l'objet d'une dépréciation si la valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur potentielle.

Compte tenu du secteur d'activité (Luxe), les marques, enseignes et parts de marché peuvent constituer une part importante des écarts de première consolidation résultant des prises de contrôle d'entreprises consolidées. Cette part est affectée aux postes d'immobilisations incorporelles concernés lorsqu'elles remplissent les critères imposés par la norme IAS 38.

Des critères de notoriété et de pérennité sont alors pris en compte pour apprécier la durée de vie de la marque.

Les principes de dépréciation des autres immobilisations incorporelles sont détaillés dans la note 4-6.

En complément de la méthode de projection des flux de trésorerie futurs attendus, le Groupe applique la méthode des royalties : cette approche consiste à déterminer la valeur de la marque sur la base des revenus futurs des redevances perçues dans l'hypothèse où la marque serait exploitée sous forme de licence par un tiers.

L'amortissement de ces marques, ainsi que les pertes de valeur éventuellement constatées lors des tests de dépréciation, sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » incluse dans le résultat opérationnel.

Les logiciels informatiques acquis dans le cadre des opérations courantes sont amortis généralement sur une période n'excédant pas 12 mois.

Les logiciels développés en interne qui remplissent l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38 sont immobilisés et amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise généralement entre 3 et 10 ans.

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Marques enseignes	Relations Clients	Autres immobilisations incorporelles	Total autres immobilisations incorporelles
Valeur brute				
Au 31 décembre 2023	8 164,0	2 178,5	3 395,6	13 738,1
Variation de périmètre	(0,3)	-	10,2	9,9
Acquisitions	0,1	-	437,2	437,3
Autres cessions	-	-	(62,4)	(62,4)
Différences de change	81,1	138,6	74,5	294,2
Autres variations	1 121,0	-	(141,4)	979,6
Au 31 décembre 2024	9 365,9	2 317,1	3 713,7	15 396,7
Amortissement				
Au 31 décembre 2023	-	(43,7)	(1 410,9)	(1 454,6)
Variation de périmètre	-	-	4,1	4,1
Acquisitions	-	-	-	-
Actifs détenus en vue de la vente, activités cédées ou en cours de cession	-	-	-	-
Autres cessions	-	-	35,3	35,3
Dotations aux amortissements et provisions	-	(149,6)	(372,7)	(522,3)
Reprises d'amortissements et provisions	-	-	8,7	8,7
Différences de change	-	(9,0)	(14,2)	(23,2)
Autres variations	-	-	30,6	30,6
Au 31 décembre 2024	-	(202,3)	(1 719,1)	(1 921,4)
Perte de valeur				
Au 31 décembre 2023	(103,4)	-	(10,5)	(113,9)
Dotation de perte de valeur	0,0	-	(36,1)	(36,1)
Autres variations	0,0	-	12,0	12,0
Au 31 décembre 2024	(103,4)	-	(34,6)	(138,0)
Valeur nette				
Au 31 décembre 2023	8 060,6	2 134,8	1 974,2	12 169,6
Au 31 décembre 2024	9 262,5	2 114,8	1 960,0	13 337,3

(en millions d'euros)	Marques enseignes	Relations Clients	Autres immobilisations incorporelles	Total autres immobilisations incorporelles
Valeur brute				
Au 31 décembre 2022	6 947,2	-	2 018,7	8 965,9
Variation de périmètre	687,8	2 294,9	1 033,7	4 016,4
Acquisitions	0,7	-	403,1	403,8
Autres cessions	(0,1)	-	(107,3)	(107,4)
Différences de change	(99,9)	(124,5)	0,8	(223,6)
Autres variations	628,3	8,1	46,6	683,0
Au 31 décembre 2023	8 164,0	2 178,5	3 395,6	13 738,1
Amortissement				
Au 31 décembre 2022	(0,6)	-	(1 049,8)	(1 050,4)
Variation de périmètre	0,6	-	(110,4)	(109,8)
Autres cessions	-	-	56,7	56,7
Dotations aux amortissements et provisions	-	(38,1)	(295,5)	(333,6)
Reprises d'amortissements et provisions	-	-	(35,1)	(35,1)
Différences de change	-	1,0	5,9	6,9
Autres variations	-	(6,6)	17,3	10,7
Au 31 décembre 2023	-	(43,7)	(1 410,9)	(1 454,6)
Perte de valeur				
Au 31 décembre 2022	(103,0)	-	(85,4)	(188,4)
Dotation de perte de valeur	(0,2)	-	(2,1)	(2,3)
Autres variations	(0,2)	-	77,0	76,8
Au 31 décembre 2023	(103,4)	-	(10,5)	(113,9)
Valeur nette				
Au 31 décembre 2022	6 843,6	-	883,5	7 727,1
Au 31 décembre 2023	8 060,6	2 134,8	1 974,2	12 169,6

La charge liée aux tests de dépréciation a été comptabilisée au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » (cf. note 26).

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts ultérieurs sont comptabilisés à l'actif s'ils satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16.

Le mode d'amortissement principalement utilisé dans le Groupe est le mode linéaire. Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable quand celle-ci est jugée significative. Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées d'utilité suivantes :

- Constructions	40 à 50 ans
- Agencements et aménagements des terrains et constructions	10 à 20 ans
- Installations techniques et matériels	3 à 20 ans
- Matériel de transport	4 à 15 ans
- Matériel et mobilier de bureau	7 à 10 ans
- Matériel informatique	3 à 10 ans

Les principes de dépréciations des immobilisations corporelles sont détaillés dans la note 4-6.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement définis par la norme IAS 40 regroupent des biens immobiliers détenus (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux plutôt que pour :

- l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives,
- le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Un immeuble de placement est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'immeuble de placement iront à l'entreprise, et que le coût de l'immeuble de placement peut être évalué de façon fiable.

La méthode du coût amorti a été retenue pour l'évaluation des immeubles de placement. Cette option prévoit l'application du traitement de référence de la norme IAS16 - Immobilisations corporelles, c'est-à-dire leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions (a)	Installations techniques et matériels	Autres immobilisations corporelles	Total immobilisations corporelles
Valeur brute					
Au 31 décembre 2023	2 228,0	2 110,6	6 093,4	2 256,4	12 688,4
Variation de périmètre	(36,0)	(40,3)	(273,2)	(6,5)	(356,0)
Acquisitions (b)	2 058,7	171,0	705,8	317,5	3 253,0
Actifs détenus en vue de la vente, activités cédées ou en cours de cession	-	-	-	-	-
Autres cessions	(39,8)	(15,5)	(4,3)	(7,7)	(67,3)
Différences de change	35,1	22,1	135,2	13,2	205,6
Autres variations (c)	(361,6)	(788,9)	167,6	(217,9)	(1 200,8)
Au 31 décembre 2024	3 884,4	1 459,0	6 824,5	2 355,0	14 522,9
Amortissement					
Au 31 décembre 2023		(554,0)	(3 359,9)	(461,3)	(4 375,2)
Variation de périmètre		37,2	268,4	5,8	311,4
Acquisitions		-	-	-	-
Actifs détenus en vue de la vente, activités cédées ou en cours de cession		-	-	-	-
Autres cessions		7,0	2,4	0,9	10,3
Dotations aux amortissements et provisions		(58,0)	(701,6)	(111,8)	(871,4)
Reprises d'amortissements et provisions		(1,4)	(19,1)	(1,4)	(21,9)
Différences de change		(10,2)	(77,7)	(2,4)	(90,3)
Autres variations		16,7	28,7	(23,7)	21,7
Au 31 décembre 2024		(562,7)	(3 858,8)	(593,9)	(5 015,4)
Perte de valeur					
Au 31 décembre 2023	(4,8)	(4,1)	(58,0)	(2,7)	(69,6)
Dotation de perte de valeur	1,4	(1,4)	(10,1)	(2,0)	(12,1)
Autres variations	3,1	1,1	3,3	1,1	8,6
Ecart de conversion	0,0	(0,1)	(1,9)	(0,0)	(2,0)
Au 31 décembre 2024	(0,3)	(4,5)	(66,7)	(3,6)	(75,1)
Valeur nette					
Au 31 décembre 2023	2 223,1	1 552,5	2 675,6	1 792,4	8 243,6
Au 31 décembre 2024	3 884,1	891,8	2 899,0	1 757,5	9 432,4

(a) La valeur nette comptable des immeubles de placement s'élève à 13,7 millions d'euros au 31 décembre 2024.

(b) Les acquisitions de terrains et de constructions correspondent principalement aux acquisitions d'actifs immobiliers stratégiques à Milan et New York chez Kering (cf. note 3.1).

(c) Les autres mouvements de la période sont essentiellement liés à la reclassification en Actifs détenus en vue de la vente de trois ensembles immobiliers de prestige à Paris appartenant au Groupe Kering (cf. notes 16 et 34).

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions (a)	Installations techniques et matériels	Autres immobilisations corporelles	Total immobilisations corporelles
Valeur brute					
Au 31 décembre 2022	1 369,1	1 148,0	5 376,1	2 197,7	10 090,9
Variation de périmètre	(19,8)	63,4	(162,9)	75,0	(44,3)
Acquisitions	914,6	820,5	806,8	240,6	2 782,5
Autres cessions	(23,2)	(11,8)	(3,6)	(2,3)	(40,9)
Différences de change	(10,6)	(2,7)	(147,6)	(13,0)	(173,9)
Autres variations	(2,1)	93,2	224,6	(241,6)	74,1
Au 31 décembre 2023	2 228,0	2 110,6	6 093,4	2 256,4	12 688,4
Amortissement					
Au 31 décembre 2022		(503,9)	(3 009,7)	(369,5)	(3 883,2)
Variation de périmètre		5,7	181,6	(2,6)	184,7
Autres cessions		1,6	1,4	0,3	3,3
Dotations aux amortissements et provisions		(50,1)	(602,3)	(86,1)	(738,5)
Reprises d'amortissements et provisions		-	(23,7)	(0,6)	(24,3)
Différences de change		1,7	81,6	0,7	84,0
Autres variations		(9,0)	11,2	(3,5)	(1,3)
Au 31 décembre 2023		(554,0)	(3 359,9)	(461,3)	(4 375,2)
Perte de valeur					
Au 31 décembre 2022	(5,2)	(4,9)	(43,1)	(2,1)	(55,3)
Dotations de perte de valeur	(0,3)	-	(17,1)	(0,9)	(18,3)
Autres variations	0,6	0,9	2,1	-	3,6
Ecart de conversion	-	(0,1)	0,2	0,3	0,4
Au 31 décembre 2023	(4,8)	(4,1)	(58,0)	(2,7)	(69,6)
Valeur nette					
Au 31 décembre 2022	1 363,9	639,2	2 323,3	1 826,1	6 152,5
Au 31 décembre 2023	2 223,1	1 552,5	2 675,6	1 792,4	8 243,6

(a) La valeur nette comptable des immeubles de placement s'élève à 13,2 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sur les postes « Coûts des produits et services vendus » et « Autres produits et charges opérationnels courants » du compte de résultat.

La charge liée aux tests de dépréciation a été comptabilisée au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » (cf. note 26).

8. CONTRATS DE LOCATIONS

Périmètre d'application de la norme IFRS 16

Un contrat de location est un contrat, ou une partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien sous-jacent pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour rappel, un contrat est un accord entre deux parties ou plus, qui crée des droits et des obligations exécutoires.

Le Groupe applique les principes de comptabilisation définis par la norme IFRS 16 à l'ensemble de ses contrats de location, à l'exception :

- Des contrats de location à court terme, dont la durée initiale est égale à ou est inférieure à 12 mois ;
- Des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, considérant la valeur du bien l'état neuf ;

Ces contrats de location continuent d'être comptabilisés en charges de loyer selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Par ailleurs, lorsque certains contrats contiennent une part explicitement identifiable relative à des prestations de services ne rentrant pas dans la définition d'une location, cette part est comptabilisée en charges opérationnelles courantes conformément à sa nature de coûts.

Comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16

L'application de la norme IFRS 16 consiste, pour tout contrat de location concerné, à reconnaître dans l'état de la situation financière consolidée à la date de début du contrat de location :

- Un passif sur contrats de location, correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyer fixe futurs relatifs à la durée estimée du contrat de location. Ce passif est présenté séparément pour sa part courante et sa part non-courante.
- Un droit d'utilisation sur contrats de location, correspondant à la valeur du passif sur contrats de location diminuée des avantages incitatifs à la location reçus du bailleur, et augmentée de loyers payés d'avance des coûts directs initiaux ainsi qu'une estimation des coûts de remise en état lorsque ceux-ci font l'objet d'obligations contractuelles.

L'impact dans le compte de résultat de l'application de la norme IFRS 16 se reflète de la manière suivante :

- Dans les autres produits et charges opérationnels courants au sein du résultat opérationnel courant :
 - La charge d'amortissement linéaire correspondant aux droits d'utilisation sur contrats de location ;
 - La part variable des loyers, les charges locatives ainsi que les loyers des contrats de location à court terme ou de faible valeur.
- Dans le résultat financier, la charge d'intérêt correspondant à la désactualisation des passifs sur contrats de location.

Détermination du taux d'actualisation des passifs sur contrats de location

Le Groupe considère qu'il est difficile, voire impossible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite de chaque contrat de location. Par conséquent, le Groupe a choisi d'appliquer le taux marginal d'emprunt du groupe à l'ensemble de ses contrats de location.

Le taux d'emprunt marginal correspond au taux d'intérêt que le Groupe aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation sur contrats de location dans un environnement économique similaire.

Les taux d'emprunt marginal utilisés sont construits sur la base d'une combinaison de courbes de taux sans risque par devise/pays, des points de swap euro/devise ainsi que du spread de crédit du Groupe, auquel s'ajoute la prise en compte de la nature du sous-jacent (immobilier).

Estimation de la durée des contrats de location

La durée d'un contrat de location correspond à la durée non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser le bien sous-jacent, ajustée de :

- Toute période couverte par une option de prolongation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ; ou au contraire ;
- Toute période couverte par une option de résiliation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer.

De manière plus générale, pour les contrats de location comportant des clauses de tacite reconduction ou des durées indéfinies, le Groupe estime leur durée en se référant en particulier à la durée d'amortissement escomptée des agencements non amovibles sous-jacents, et conformément à l'interprétation de l'IFRIC publiée le 16 décembre 2019. Pour rappel, le Groupe amortit les agencements de ses points de vente et de ses autres bâtiments en cohérence avec la durée des contrats de location sous-jacents. La détermination de la durée maximale d'amortissement des agencements prend en compte une multiplicité de facteurs dont fait partie, parmi d'autres, la durée du contrat de location sous-jacent.

De manière spécifique, pour les baux commerciaux conclus en France (baux 3-6-9) et conformément au Relevé de conclusions publié par l'ANC le 3 juillet 2020 (en remplacement du Relevé datant du 16 février 2018), le Groupe reconnaît comme durée exécutoire à la date de début du contrat de location une durée de 9 ans. A l'issue de cette période et durant le délai de tacite prolongation qui prévaut lors d'une éventuelle phase de renégociation, le Groupe détermine la durée de ces baux en prenant en compte la date à laquelle le Groupe est raisonnablement certain de poursuivre le bail au-delà du terme contractuel.

Les contrats de locations s'analysent comme suit :

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRATS DE LOCATION AU 31 DECEMBRE 2024

(en millions d'euros)	2024	2023
Dotation aux amortissements des droits d'utilisation sur contrats de location-Immobilier	1 231,5	1 029,9
Charge d'intérêt sur contrats de location	231,6	163,9
Perte de valeur de droits d'utilisation	(3,0)	(41,0)
Charge relative aux loyers capitalisés	1 460,1	1 152,8
Charge de loyer - Contrats de location à court terme et/ou portant sur des actifs de faible valeur	106,1	96,0
Charge de loyer - Part Variable	817,1	1 035,0
Produits de sous location	(11,0)	(10,0)
Autres charges de loyer	912,2	1 121,0
TOTAL	2 372,3	2 273,8
Sorties de trésorerie relatives aux contrats de Location	1 404,7	1 096,6
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	1 425,9	1 321,4
Valeur comptable des droits d'utilisation sur contrats de location au 31/12	6 036,0	5 361,1

Au 31 décembre 2024, CAA a des engagements sur trois contrats de location dont elle ne contrôle pas les actifs sous-jacents. Par conséquent, CAA n'a pas reconnu de droits d'utilisation ni de dette sur passifs de location pour un montant approximatif d'un milliard de dollars. Ces contrats de location simple débiteront au cours des exercices 2025 et 2026.

ECHEANCIER DES PASSIFS SUR CONTRATS DE LOCATION

(en millions d'euros)	2024	2023
Passifs courants sur contrats de location	1 145,3	957,3
de 1 à 5 ans	2 968,2	2 707,2
N+5 et au-delà	2 429,2	2 111,1
Passifs non courants sur contrats de location	5 397,4	4 818,3
Total	6 542,7	5 775,6

	2024	2023
Intérêts liés aux dettes de location (note28)	231,6	163,9
Remboursement sur passifs de location (Cash-flow)	1 173,1	932,7
Sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	1 404,7	1 096,6

9. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations dans les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2024 Net	2023 Net
Puma	2 238,8	2 168,2
Activités Luxe (kering) ⁽¹⁾	1 762,3	1 750,5
Activités d'Agence de talents (CAA)	190,6	162,8
Autres	0,5	1,0
Total	4 192,2	4 082,5

⁽¹⁾ en 2024, les participations minoritaires de Kering sont essentiellement représentées par Valentino à hauteur de 1 687 millions d'euros.

10. ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

En application d'IFRS 9, les actifs financiers sont classés suivant l'une des trois catégories suivantes :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques de l'instrument et de l'objectif de gestion suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif. Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou si cet actif a été transféré.

Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat sont principalement les actifs financiers pour lesquels les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Cette catégorie comprend :

- les actifs de transaction que le Groupe a l'intention de revendre dans un terme proche et qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont aussi qualifiés d'actifs et passifs conclus à des fins de transaction ;
- les actifs désignés à la juste valeur sur option. Il s'agit principalement du portefeuille d'OPCVM de trésorerie dont la gestion et la performance sont fondées sur la juste valeur.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée au compte de résultat. Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le compte de résultat correspondent aux produits d'intérêts, aux dividendes et à la variation de leur juste valeur.

Pour les dérivés conclus à des fins de transaction, les gains et pertes nets correspondent aux flux échangés et à la variation de juste valeur de l'instrument.

Les actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti si leur détention s'inscrit dans un modèle de gestion visant l'encaissement de flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Ils se composent des prêts et créances rattachés à des participations, des dépôts et cautionnements, des créances commerciales et autres créances courantes. Ces actifs financiers figurent au bilan en Actifs financiers non courants, Créances clients et Autres actifs financiers courants.

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et provisions.

Les provisions sont enregistrées au compte de résultat et sont déterminées sur la base du modèle des pertes attendues :

- pour les créances commerciales, le Groupe applique une matrice de provisionnement par pays/marque qui est déterminée sur la base des historiques de pertes. Les assurances crédit qui pourraient être souscrites par le Groupe sont prises en compte dans l'évaluation du risque et donc du provisionnement ;
- pour les autres actifs financiers, une analyse prenant en compte la probabilité de défaut de la contrepartie est réalisée.

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur. La variation de juste valeur est reconnue dans les Autres éléments du résultat global si la détention de ces actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique visant à la fois (i) la perception de flux de trésorerie contractuels (correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû), et (ii) la vente de ces actifs financiers.

Cette catégorie comprend les titres de dette qui respectent les caractéristiques des flux contractuels et le modèle de gestion énoncé ci-dessus.

Elle comprend également les actions chaque fois que le Groupe a opté pour cette classification, reconnaissant ainsi la variation de leur juste valeur directement dans les autres éléments du résultat global, et ce jusqu'à leur cession, à l'exception des dividendes perçus qui sont systématiquement reconnus au compte de résultat.

Le groupe Artémis utilise des critères de nature quantitative pour identifier une baisse significative ou durable : ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 40% au moins de sa valeur ou la constatation d'une moins-value latente ininterrompue sur une période de 24 mois consécutifs.

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
Titres de participation	68,4	139,1
Actifs financiers évalués à la juste valeur	53,2	70,6
Prêts et créances	966,5	763,9
Actifs financiers non courants	1 088,1	973,6
Actifs financiers évalués à la juste valeur	5,6	11,2
Prêts et créances	1 388,8	821,1
Actifs financiers courants	1 394,4	832,3
Total actifs financiers	2 482,5	1 805,9

Le poste « Prêts et créances non courants » est représenté, notamment, à hauteur de 258,1 millions d'euros par des dépôts et cautionnements et 516,8 millions d'euros par des créances et prêts rattachés à des participations.

Au 31 décembre 2024, la variation de juste valeur des actifs évalués à la juste valeur se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2024			Variation de juste valeur
	Juste valeur	Coût d'acquisition	Réserve de juste valeur	Gain et Perte de valeur
- Titres cotés	15,8	46,0	-	(30,2)
- Titres non cotés	37,4	85,9	-	(48,5)
Actifs financiers évalués à la juste valeur	53,2	131,9	-	(78,7)

11.IMPOTS DIFFERES ET EXIGIBLES

Un impôt différé est calculé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs, à l'exception des goodwill non déductibles fiscalement. L'évaluation des impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future est probable.

Un impôt différé passif est comptabilisé sur les différences temporelles taxables relatives aux participations dans les filiales, entreprises associées et co-entreprises sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

11-1 Créances et dette d'impôt courant

(en millions d'euros)	2024	Contrepartie résultat	Décaissement	Autres (1)	2023
Impôts exigibles nets	164,8	(615,1)	535,7	13,8	230,4
Dont créances d'impôts	730,7				814,4
Dont dettes d'impôts	(565,9)				(584,0)

(1) Le flux « Autres » intègre les variations de périmètre, les effets de change ainsi que les reclassements bilanciaux.

11-2 Actifs et passifs d'impôt différé

(en millions d'euros)	2024	Contrepartie résultat	Autres (1)	Contrepartie capitaux propres	2023
Evaluation des marques	(1 814,8)	(1,0)	(123,2)	-	(1 690,6)
Stocks	889,5	(131,0)	139,9	-	880,6
Autres retraitements	(191,6)	(22,9)	(495,6)	-	326,9
Pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés	240,8	208,0	5,1	-	27,7
Impôts différés nets	(876,1)	53,1	(473,8)	-	(455,4)
Dont actifs d'impôts différés	1 709,1				1 569,7
Dont passifs d'impôts différés	(2 585,2)				(2 024,7)

(1) Le flux « Autres » intègre les variations de périmètre, les effets de change ainsi que les reclassements entre différents natures d'impôts différés.

12.AUTRES ACTIFS ET DERIVES NON COURANTS

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
Dérivés actifs en valeur de marché (selon détail, note 25)	0,6	5,4
Autres actifs non courants	132,8	315,0
Total	133,4	320,4

13.STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré ou du premier entré premier sorti selon les différentes activités du groupe Artémis.

Les frais financiers sont exclus des stocks. Ils sont comptabilisés en charges financières de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Le groupe Artémis peut être amené à constater une dépréciation sur les stocks sur la base de leur perspective d'écoulement, s'ils sont endommagés, partiellement ou complètement obsolètes, si le prix de vente a subi une baisse, ou encore si les coûts estimés d'achèvement et de réalisation de la vente ont augmenté.

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
Stocks commerciaux	5 127,3	5 644,4
Stocks industriels	803,0	927,1
Valeur brute	5 930,3	6 571,5
Dépréciation	(1 490,9)	(1 551,0)
Total net	4 439,4	5 020,5

Il n'y a aucun stock donné en nantissement de passif au 31 décembre 2024 (idem au 31 décembre 2023).

Mouvements de dépréciation :

Au 31 décembre 2022	(1 369,7)
(Dotation) / Reprise	(189,7)
Variation de périmètre	(10,2)
Ecart de conversion	23,5
Autres variations	(4,9)
Au 31 décembre 2023	(1 551,0)
(Dotation) / Reprise	68,4
Variation de périmètre	-
Ecart de conversion	(8,9)
Autres variations	0,6
Au 31 décembre 2024	(1 490,9)

14. CREANCES ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2024			2023
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Créances clients	2 302,8	(73,4)	2 229,4	2 831,6
Autres créances d'exploitation	1 717,8	-	1 717,8	1 797,4
Créances diverses	29,7	-	29,7	51,3
Comptes de régularisation	412,5	-	412,5	378,6
Instruments dérivés courants (selon détail, note 25)	42,8	-	42,8	146,1
Autres actifs et dérivés courants	2 202,8	-	2 202,8	2 373,4
Total	4 505,6	(73,4)	4 432,2	5 205,0

15. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inscrit à l'actif du bilan consolidé comprend les disponibilités, les parts d'OPCVM de trésorerie et les placements à court terme ainsi que les autres instruments liquides et facilement convertibles dont le risque de changement de valeur est négligeable et dont la maturité est de trois mois au plus au moment de leur date d'acquisition.

Les placements à plus de trois mois, de même que les comptes bancaires bloqués ou nantis, sont exclus de la trésorerie. Les découverts bancaires figurent en dettes financières au passif du bilan.

Dans le tableau des flux de trésorerie, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les intérêts courus non échus des actifs présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les découverts bancaires.

La variation de trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 324,5	4 714,1
Découverts bancaires	(213,5)	(279,6)
Total	4 111,1	4 434,5

16.ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Le Groupe applique à compter du 1er janvier 2004, la norme IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession. Les actifs non courants auxquels cette norme est applicable sont définis comme des actifs (ou groupe d'actifs) dont la vente est considérée comme hautement probable.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession dès que la vente de ces actifs est considérée comme hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée au bilan sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est inscrit en compte de résultat sur la ligne « Activités abandonnées », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie sur l'ensemble des périodes publiées.

Les activités cédées ou en cours de cession ont un impact sur le bilan consolidé du Groupe pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	2024	2023
Actifs détenus en vue de la vente	1 075,2	(0,5)
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	0,2	-

Les actifs détenus en vue de la vente sont des ensembles immobiliers de prestige (cf. note 7)

17.CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2024, le capital d'Artémis S.A.S. s'élève à 862 017 387 euros, divisé en 55 975 155 actions de 15,40 euros de nominal chacune.

Au 31 décembre 2024, le capital d'Artémis est détenu à 99,99% par Financière Pinault.

Il n'existe pas à cette date d'instrument potentiellement dilutif du capital émis par la société Artémis.

18.PROVISIONS

Des provisions pour litiges et contentieux, provisions pour risques divers sont comptabilisées dès lors qu'il existe une obligation actuelle résultant d'un évènement passé se traduisant probablement par une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le coût des restructurations est intégralement provisionné dans l'exercice, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- le plan de restructuration est formalisé et détaillé ;
- le plan de restructuration est connu des tiers concernés à la date de clôture de l'exercice.

Ce coût correspond essentiellement aux coûts sociaux (indemnités de licenciements, préretraites, préavis non réalisés, ...), aux fermetures d'exploitations et aux indemnités de rupture de contrat engagées avec des tiers.

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Différence de change	Autres variations	2023
Litiges et contentieux	16,1	8,8	(3,2)	0,1	0,3	10,1
Restructurations	-	-	-	-	-	-
Autres provisions	72,6	7,7	(5,8)	1,3	33,0	36,4
Provisions non courantes	88,7	16,5	(9,0)	1,4	33,3	46,5
Litiges et contentieux	32,5	12,7	(10,7)	0,1	2,2	28,2
Restructurations	70,0	49,4	(45,7)	(0,0)	2,1	64,2
Autres provisions	93,9	50,9	(23,1)	1,0	(6,4)	71,5
Provisions courantes	196,4	113,0	(79,5)	1,0	(2,1)	163,9
Total	285,1	129,5	(88,5)	2,5	31,2	210,4

19. PROVISIONS POUR RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES SIMILAIRES

Les sociétés du groupe Artémis participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution des différents types d'avantages du personnel.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements du groupe Artémis au titre des indemnités et des compléments de retraite sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Des évaluations actuarielles sont effectuées chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalle régulier pour les autres régimes.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. L'évaluation tient compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, du niveau de rémunération future et de la durée d'activité probable du salarié, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel. Les engagements futurs ainsi calculés sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation approprié.

Les écarts actuariels résultent principalement de modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies.

Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Le coût des services passés, désignant l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant, est comptabilisé immédiatement en charges que les droits à prestations soient acquis ou en cours d'acquisition.

Les charges relatives à ce type de régimes sont comptabilisées en résultat opérationnel courant (coûts des services rendus) et en résultat financier (coûts financiers, intérêts nets sur passif ou actif net). Les réductions, règlements et coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

Pour les régimes à cotisations définies, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

La charge future relative aux frais médicaux des personnes en retraite ou appelées à la prendre est couverte par des fonds d'assurance.

Evolution au cours de l'exercice

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante (en millions d'euros) :

(en millions d'euros)	Valeur actualisée de l'engagement	Juste valeur des actifs	Provision	Autres variations	Autres éléments du résultat global	Charge comptabilisée
Valeur actualisée de l'engagement au 1er janvier	529,4	415,6	114,0			
Coûts des services rendus de la période	12,2	(0,1)	12,3	-	-	(12,3)
Réductions et règlements	(0,1)	-	(0,1)	-	-	0,1
Charges d'intérêts financiers	22,1	-	22,1	-	-	(22,1)
Produits d'intérêts financiers sur les actifs	(1,2)	16,5	(17,7)	1,2	-	16,5
Coûts des services passés	0,4	-	0,4	(0,4)	-	-
Ecarts actuariels	-	-	-	-	-	-
<i>Effets des changements d'hypothèses démographiques</i>	(1,0)	-	(1,0)	-	1,0	-
<i>Effets des changements d'hypothèses financières</i>	(20,6)	-	(20,6)	-	20,6	0,1
<i>Effets des ajustements liés à l'expérience</i>	(5,2)	-	(5,2)	-	5,2	-
<i>Rendements des actifs à l'excl. des produits fin</i>	-	(35,7)	35,7	-	(35,7)	-
<i>Plafonnement des actifs</i>	-	-	-	-	-	-
Prestations servies	(48,4)	(41,7)	(6,8)	6,1	-	0,6
Cotisations effectuées par les participants	2,5	2,0	0,5	(0,5)	-	-
Cotisations effectuées par l'employeur	-	5,6	(5,6)	5,6	-	-
Variations de périmètre	1,4	-	1,4	(1,4)	-	-
Actifs détenus en vue vente, activités cédées/cess	-	-	-	-	-	-
Insurance premium for risk benefits	(0,4)	(0,4)	-	-	-	-
Dépenses administratives	0,3	(0,2)	0,5	(0,5)	-	-
Ecarts de conversion	17,8	15,8	1,9	0,5	(0,1)	-
Valeur actualisée de l'engagement au 31 décembre	509,2	377,4	131,8	10,6	(9,0)	(17,1)

Au 31 décembre 2024, la valeur actuelle de l'obligation totalisant 509,2 millions d'euros se décompose en :

- 78,3 millions d'euros liés à des régimes entièrement non financés,
- 430,9 millions d'euros liés à des régimes entièrement ou partiellement financés.

La répartition de la valeur actualisée de l'obligation par type de régime et par pays, au 31 décembre 2024 est la suivante :

(en millions d'euros)	2024	2023
Indemnités de fin de carrière - France	31,7	26,6
Indemnités de rupture légale (TFR) - Italie	40,5	35,1
Régimes supplémentaires - Royaume Uni	283,5	304,3
Retraites complémentaires (LLP) - Suisse	88,7	85,4
Autres	64,8	78,2
Valeur actualisée de l'engagement au 31 décembre	509,2	529,6

Les fonds des régimes à prestations définies financés sont répartis de la façon suivante :

- les contrats d'assurance représentent 13,3% de la juste valeur totale des actifs,
- les instruments de capitaux propres, 11,6%,
- les instruments d'emprunt, 10,5%,
- et les divers autres actifs, 64,7%.

Conformément à l'option permise par la norme IAS 19 révisée en décembre 2004, le Groupe comptabilise les gains et pertes actuariels sur ses régimes à prestations définies directement en capitaux propres dans l'exercice.

Sur l'exercice 2024, le montant de pertes actuarielles comptabilisées en capitaux propres s'élève à (8,9) millions d'euros avant impact des impôts différés.

Le montant cumulé de pertes actuarielles comptabilisées en capitaux propres depuis le 1er janvier 2004 s'élève à (148,6) millions d'euros au 31 décembre 2024 avant impact des impôts différés.

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations du Groupe en matière d'engagements de retraite sont les suivantes :

	France		Suisse		Italie		Royaume-Uni	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Maturité moyenne des plans	3 - 11	3 - 11	17 - 24	11	8	8	22 - 23	22 - 24
Taux d'actualisation	2,64% - 3,75%	2,74% - 4,5%	1,0%	1,4% - 2,0%	3,75%	4,5%	5,6%	4,7%
Taux de croissance attendu des salaires	2,5% - 5,0%	1,0% - 5,0%	1,3%	1,4%	3,0%	3,0%	n/a	n/a

20.DETTES FINANCIERES

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
Emprunts et dettes financières long terme		
Emprunts obligataires	10 875,6	10 317,8
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 567,6	7 827,4
Emprunts et dettes financières divers (1)	1 872,9	2 288,3
Total	21 316,1	20 433,5
Emprunts et dettes financières court terme		
Emprunts obligataires	2 001,3	506,3
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 084,1	1 659,0
Emprunts et dettes financières divers (1)	2 323,0	2 342,2
Total	5 408,4	4 507,5
Total dettes financières	26 724,5	24 941,0

(1) dont options de ventes accordées à des minoritaires. Les options de vente qui peuvent être exercées à tout moment et sur une période d'au moins 20 ans ont été considérées comme des passifs long-terme.

Au 31 décembre 2024 :

- 22,63 % des dettes financières sont à taux d'intérêt variable,
- 8 714,8 millions d'euros sont garantis par des sûretés réelles en faveur des établissements prêteurs.

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Montant
Année 2025	5 408,4
Année 2026	4 609,9
Année 2027	1 903,6
Année 2028	1 650,4
Années 2029 et suivantes	13 152,2
Total	26 724,5

N.B. : Les tirages à court terme sur des lignes adossées à des crédits confirmés à plus d'un an sont classés dans les échéances à plus d'un an.

Emprunts obligataires

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
Emprunts obligataires comportant une possibilité d'échange ou de conversion en actions	496,6	488,8
Autres emprunts obligataires	12 380,3	10 335,3
Total	12 876,9	10 824,1

Les caractéristiques des principaux emprunts obligataires émis par le Groupe peuvent être résumées comme suit :

Emprunts obligataires comportant une possibilité d'échange ou de conversion en actions

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux d'intérêt	Couverture	Sous-jacent	Date d'échéance	Montant au 31/12/24	Montant au 31/12/23
Emetteur							
Séléna	25-juin-20	Fixe 0%	-	actions PUMA	25-juin-25	496,6	488,8
Total						496,6	488,8

Autres emprunts obligataires

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux d'intérêt	Couverture	Date d'échéance	Montant au 31/12/24	Montant au 31/12/23
Emetteur						
Kering	8-avr.-14 & 30-mai-14 & 26-juin-14 & 22-sept-15 & 05-nov-15	Fixe 2,75%	-	8-avr.-24	-	500,4
Kering	16-avr.-15	Fixe 1,60%	-	16-avr.-35	49,7	49,7
Kering	10-mai-16	Fixe 1,25%	-	10-mai-26	499,3	498,8
Kering	5-avr.-17	Fixe 1,50%	-	5-avr.-27	299,3	299,0
Kering	13-mai-20	Fixe 0,75%	-	13-mai-28	597,8	597,2
Terisam	22-juin-20	Fixe 1,487%	-	22-juin-27	214,1	213,9
Terisam	22-juin-20	Fixe 1,905%	-	22-juin-30	113,5	113,4
Terisam	6-mai-21	Fixe 1,73%	-	6-mai-31	111,0	111,1
Terisam	11-juil.-22	Fixe 3,75%	-	11-juil.-31	101,6	101,6
Kering	5-mai-22	Fixe 1,25%	-	5-mai-25	749,7	749,0
Kering	5-mai-22	Fixe 1,875%	-	5-mai-30	746,1	745,5
Kering	27-mai-22	Fixe 3,639%	-	27-mai-27	192,5	181,0
Kering	27-févr.-23	Fixe 3,25%	-	27-févr.-29	745,8	744,8
Kering	27-févr.-23	Fixe 3,375%	-	27-févr.-33	743,0	742,2
Kering	5-sept.-23	Fixe 3,75%	-	5-sept.-25	749,2	748,2
Kering	5-sept.-23	Fixe 3,625%	-	5-sept.-27	748,5	748,1
Kering	5-sept.-23	Fixe 3,625%	-	5-sept.-31	990,4	989,1
Kering	5-sept.-23	Fixe 3,875%	-	5-sept.-35	1 287,3	1 286,3
Kering	23-nov.-23	Fixe 5,125%	-	23-nov.-26	481,7	459,5
Kering	23-nov.-23	Fixe 5,0%	-	23-nov.-32	478,5	456,5
Kering	11-mars-24	Fixe 3,375%	-	11-mars-32	993,7	-
Kering	11-mars-24	Fixe 3,625%	-	11-mars-36	744,6	-
Kering	21-nov.-24	Fixe 3,625%	-	21-nov.-34	743,0	-
Total					12 380,3	10 335,3

Les montants inscrits au bilan au 31 décembre 2024 tiennent compte des règles de comptabilisation au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, déterminé après prise en compte de la composante « capitaux propres » ou « dérivé » et réaffectation des frais d'émission et des primes de remboursement.

21. ENDETTEMENT FINANCIER NET

La notion d'endettement financier net utilisé par le groupe Artémis est constituée de l'endettement financier brut diminué de la trésorerie nette, tels que définis par la recommandation du Conseil National de la Comptabilité N° 2009-R.03 du 2 juillet 2009.

L'endettement financier en valeur nette s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
Dettes financières	26 724,5	24 941,0
Instruments dérivés de couverture de juste valeur	1,0	(6,0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 324,5)	(4 714,1)
Total	22 401,0	20 220,9

22. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

22-1 Réconciliation de la Trésorerie et équivalents de trésorerie présentés dans l'état de situation financière et dans le Tableau des flux de trésorerie

La trésorerie nette des découverts bancaires s'élève au 31 décembre 2024 à 4 111,1 millions d'euros et correspond au montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie présenté dans le tableau des flux de trésorerie.

(en millions d'euros)	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	4 324,5	4 714,1
Découverts bancaires	(213,5)	(279,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie du Tableau des flux de trésorerie	4 111,1	4 434,5

22- 2 Composition de la Capacité d'autofinancement

(en millions d'euros)	2024	2023
Résultat net des activités poursuivies	918,6	2 841,7
Dotations nettes aux amortissements et provisions sur actif opérationnel non courant	2 597,6	2 102,9
Autres produits et charges sans contrepartie en trésorerie :	43,9	56,2
Produits et charges opérationnels courants	(133,0)	(307,0)
- Juste valeur des couvertures de change	(73,0)	(247,0)
- Autres éléments	(60,0)	(60,0)
Autres produits et charges	176,9	363,2
- Dépréciation d'actifs	111,0	13,9
- Juste valeur des couvertures de change en résultat financier	42,0	228,0
- Charge (Produit) d'impôt différé	(53,1)	133,9
- Quote-part de résultat des sociétés mise en équivalence	(63,1)	(93,3)
- Autres éléments	140,2	80,7
Total	3 560,1	5 000,8

22- 3 Emission et remboursement d'emprunts

(en millions d'euros)	2024	2023
Emissions d'emprunts	6 934,2	9 642,2
Remboursement d'emprunts	(5 263,1)	(1 893,4)
Augmentation / Diminution des autres dettes financières	86,8	98,3
Total	1 757,9	7 847,1

23.AUTRES PASSIFS ET DERIVES NON COURANTS

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
Dérivés passifs en valeur de marché (selon détail, note 25)	12,9	15,5
Autres passifs non courants	315,6	347,9
Total	328,5	363,4

24.AUTRES PASSIFS ET DERIVES COURANTS

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
Dettes fournisseurs	3 337,5	3 761,9
Autres dettes d'exploitation	2 694,7	2 659,6
Dettes diverses	270,8	472,6
Comptes de régularisation	241,1	230,1
Instruments dérivés passifs (selon détail, note 25)	110,6	42,2
Autres passifs et dérivés courants	3 317,2	3 404,5
Total	6 654,7	7 166,4

25. INSTRUMENTS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE

Le Groupe utilise divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux et son exposition au risque actions. Il s'agit notamment d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré négociés avec des contreparties de premier rang.

L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan en Autres actifs et passifs courants ou non courants en fonction de leur maturité et de leur qualification comptable et évalué à la juste valeur dès la date de transaction. La variation de juste valeur des instruments

dérivés est toujours enregistrée au compte de résultat sauf dans le cas de couverture de flux de trésorerie et d'investissement net.

Les instruments dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont classés par catégorie de couverture en fonction de la nature des risques couverts :

- la couverture de flux de trésorerie permet de couvrir le risque de variation de flux de trésorerie attaché à des actifs ou des passifs comptabilisés ou à une transaction prévue hautement probable qui affecterait le compte de résultat ;
- la couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non encore comptabilisé et qui affecterait le résultat net ;
- la couverture d'investissement net permet notamment de couvrir le risque de change des activités à l'étranger.

La comptabilité de couverture est applicable, si et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- l'élément couvert et l'instrument de couverture sont éligibles ;
- une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place ;
- il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

L'inefficacité doit être constatée au compte de résultat à chaque date d'arrêté.

Le traitement comptable des instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture, et leur impact au compte de résultat et au bilan, est différencié en fonction du type de relation de couverture :

- pour les couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net, la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est directement enregistrée en contrepartie des Autres éléments du résultat global. Pour les instruments dérivés de change, les variations de valeur temps des options et les variations de report/déport sont également enregistrées dans les Autres éléments du résultat global. Ces montants sont reclassés au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts, soit principalement en marge brute pour la part efficace des couvertures des opérations commerciales, et en résultat financier pour les couvertures d'opérations financières ainsi que la valeur temps des couvertures des opérations commerciales ;
- pour les couvertures de juste valeur, la composante couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur au titre du risque couvert. La variation de cette juste valeur est enregistrée au compte de résultat et est compensée, à l'inefficacité près, par la comptabilisation en résultat des variations symétriques de juste valeur des instruments financiers utilisés en couverture.

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2024	Risque de taux	Risque de change	Option de conversion en titres	Autres risques de marché	2023
Dérivés Actifs	43,4	8,2	35,2	-	-	151,5
Non Courant	0,6	0,6	-	-	-	5,4
Couverture de flux de trésorerie	0,6	0,6	-	-	-	5,4
Courant	42,8	7,6	35,2	-	-	146,1
Juste valeur par le résultat	4,8	-	4,8	-	-	18,0
Couverture de flux de trésorerie	32,0	7,6	24,4	-	-	117,8
Couverture de juste valeur	6,0	-	6,0	-	-	10,3
Dérivés Passifs	123,5	-	115,1	0,2	8,2	57,7
Non Courant	12,9	-	4,5	0,2	8,2	15,5
Juste valeur par le résultat	8,4	-	-	0,2	8,2	2,0
Couverture de flux de trésorerie	4,5	-	4,5	-	-	13,5
Courant	110,6	-	110,6	-	-	42,2
Juste valeur par le résultat	20,8	-	20,8	-	-	8,2
Couverture de flux de trésorerie	82,7	-	82,7	-	-	29,7
Couverture de juste valeur	7,1	-	7,1	-	-	4,3
Total	(80,1)	8,2	(79,9)	(0,2)	(8,2)	93,8

26.RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe Artémis, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles et inhabituelles.

Le résultat opérationnel courant, défini au sens de la recommandation du Conseil National de la Comptabilité en date du 2 juillet 2009, est un agrégat intermédiaire qui doit permettre de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle de l'entreprise. Il correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des dépréciations de goodwill, et des autres produits et charges opérationnels définis de la manière suivante :

- les résultats de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles, d'actifs ou de participations opérationnels ;
- les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs ;
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2024			2023		
	Activités	Autres	Total	Activités	Autres	Total
	Luxe	Activités		Luxe	Activités	
Produits des activités ordinaires	17 194,3	3 294,3	20 488,6	19 566,2	1 871,3	21 437,5
Coûts des produits et services vendus	(4 513,5)	(406,8)	(4 920,3)	(4 639,3)	(366,3)	(5 005,6)
Marge brute	12 680,8	2 887,5	15 568,3	14 926,9	1 505,0	16 431,9
Charges de personnel et coûts des avantages au personnel	(3 016,8)	(1 440,7)	(4 457,5)	(2 982,4)	(736,7)	(3 719,1)
Autres produits et charges opérationnels courants	(7 104,1)	(1 397,9)	(8 502,0)	(7 198,9)	(883,6)	(8 082,5)
Résultat opérationnel courant	2 559,9	48,9	2 608,8	4 745,6	(115,3)	4 630,3
Autres produits et charges opérationnels non courants	(242,0)	108,3	(133,7)	(103,2)	(18,3)	(121,5)
Résultat opérationnel	2 317,9	157,2	2 475,1	4 642,4	(133,6)	4 508,8

Pour l'exercice 2024, les autres produits et charges opérationnels non courants regroupent essentiellement :

- les dépréciations d'actifs non courants pour 111 millions d'euros concernant principalement l'ajustement de la valeur comptable des actifs qui seront apportés dans le cadre du partenariat signé en janvier 2025 entre Kering et Ardian ;
- les charges de restructuration à hauteur de 73 millions d'euros, nettes de reprises, se rapportent essentiellement aux dépenses engagées chez Gucci, au siège et en région, afin d'optimiser son organisation ;
- le produit des transactions sur les joueurs du Stade Rennais pour 116 millions d'euros ;

Pour l'exercice 2023, les autres produits et charges opérationnels non courants regroupent essentiellement :

- la charge liée à la réorganisation du Studio de création chez Gucci la dépréciation d'autres actifs chez Alexander McQueen et Brioni et les coûts d'acquisition de Creed à hauteur de 111 millions d'euros ;
- la plus-value de cession d'actifs constatée à hauteur de 85 millions d'euros concerne la cession d'un immeuble à Londres ;
- le produit des transactions sur les joueurs du Stade Rennais pour 115,9 millions d'euros ;
- les charges liées à l'acquisition de CAA pour 144,8 millions d'euros ;

27.CHARGES FINANCIERES NETTES

Le poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2024			2023		
	Activités Luxe	Autres activités	Total	Activités Luxe	Autres activités	Total
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	78,6	86,7	165,3	101,6	44,2	145,9
Coût de l'endettement financier brut	(398,4)	(603,6)	(1 002,0)	(209,7)	(295,8)	(505,5)
Coût de l'endettement financier net	(319,8)	(516,9)	(836,7)	(108,1)	(251,6)	(359,9)
Intérêts liés aux dettes de location	(205,5)	(26,0)	(231,5)	(150,5)	(13,4)	(163,9)
Dividendes reçus	2,3	-	2,3	5,0	2,6	7,6
Gains et pertes sur actifs financiers à la juste valeur	-	62,0	62,0	-	(55,1)	(55,1)
Différence nette de change	(29,7)	40,7	11,0	(64,0)	(12,1)	(76,0)
Gains et pertes sur dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture	(8,6)	-	(8,6)	(7,4)	-	(7,4)
Effets de l'actualisation des actifs et passifs	(3,3)	-	(3,3)	(2,3)	-	(2,3)
Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie et de juste valeur	(37,1)	1,8	(35,3)	(95,0)	-	(95,0)
Autres produits / (charges) financiers	(16,2)	(1,3)	(17,5)	56,0	135,6	191,6
Autres produits et charges financiers	(92,6)	103,2)	10,6)	(107,7)	71,1)	(36,6)
Charges financières nettes	(617,9)	(439,7)	(1 057,6)	(366,3)	(194,0)	(560,3)

28.IMPOTS SUR LES BENEFICES

La charge d'impôts sur les bénéfices correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impôts différés. Ceux-ci résultent des différences temporelles existantes entre la valeur comptable inscrite au bilan et la valeur fiscale des actifs et passifs.

Le groupe Artémis comptabilise les impôts différés selon la méthode bilancielle du report variable. Les actifs nets d'impôts différés sont limités, pour chaque entité fiscale, au montant des passifs d'impôts différés enregistrés, sauf si la probabilité d'imputation de ces actifs d'impôts sur des résultats fiscaux passés ou futurs est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Au 31 décembre 2024, le taux d'imposition du Groupe pour l'exercice s'élève à 39,6%. Ce taux inclut les effets des règles « Pilier 2 » publiées en décembre 2021 par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) et dont l'impact est non significatif.

La charge d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
Résultat courant avant impôts	1 417,5	3 948,5
Charge d'impôt courant	615,1	1 066,3
Charge / (produit) d'impôt différé	(53,1)	133,9
Charge totale d'impôts	562,0	1 200,3
Taux effectif d'imposition	39,6%	30,4%

La variation des déficits reportables, n'ayant pas conduit à la comptabilisation d'impôts différés actifs, peut être résumée de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2024	2023
Au 1er janvier	3 907,8	3 884,7
Déficits créés au titre de l'exercice	212,6	142,9
Déficits imputés/prescrits sur l'exercice	(83,6)	(228,1)
Variation de périmètre et de change	(45,7)	108,3
Au 31 décembre	3 991,1	3 907,8

Rationalisation de la charge d'impôt

L'écart entre le taux normal d'imposition et le taux effectif d'imposition du Groupe s'analyse ainsi :

En % du résultat avant impôt	2024	2023
Taux d'impôt en France	25,0%	25,0%
Effet de l'imposition des filiales étrangères	-0,4%	-2,1%
Effet des éléments taxés à taux réduits	0,0%	0,0%
Effet des différences permanentes	4,2%	3,1%
Effet des différences temporelles non comptabilisées	3,3%	-0,9%
Effet des reports déficitaires net de l'effet des intégrations fiscales	2,8%	0,2%
Effet des variations de taux d'impôt	0,0%	0,0%
Autres effets	4,7%	5,2%
Taux effectif d'imposition	39,6%	30,4%

Les autres différences concernent des impôts autres que l'impôt sur les sociétés et assimilés à de l'impôt sur le résultat, tels que l'IRAP en Italie, la CVAE en France, des crédits d'impôts et éventuellement des redressements fiscaux.

29. EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

29- 1 Gestion des risques de taux et de devise

Le Groupe utilise divers instruments financiers pour réduire son exposition aux risques de change et de taux. Il s'agit d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré négociés avec des contreparties de premier plan.

Ces instruments, dérivés de change et de taux, sont inscrits au bilan en valeur de marché. La valeur de marché a été fournie par les établissements financiers contreparties aux transactions ou calculée à l'aide de méthodes standards de valorisation intégrant les conditions de marché en date de clôture.

Politique de gestion de l'exposition aux risques de change

Les contrats d'achats ou de ventes à terme et les options sur devises sont les instruments généralement utilisés pour la couverture du risque de change.

L'encours notionnel global au 31 décembre 2024 se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2024	2023
Changes à terme et swaps de change	(5 488,0)	(6 013,0)
Options de change - tunnels	(431,0)	(72,0)
Options de change - achats	-	(252,0)
Total	(5 919,0)	(6 337,0)

Politique de gestion de l'exposition aux risques de taux d'intérêt

La gestion des risques de taux d'intérêt, visant à encadrer les frais financiers, est assurée principalement par le biais de contrats de swaps et d'options.

L'encours notionnel global au 31 décembre 2024 et par échéance se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2024	2023
Swaps emprunteurs "taux fixes"	3 949,0	3 276,2
Total	3 949,0	3 276,2

(en millions d'euros)		2025	2026	2027	2028	Au-delà
Swaps emprunteurs "taux fixes"	3 949,0	821,8	100,0	600,0	1 977,2	450,0
Total	3 949,0	821,8	100,0	600,0	1 977,2	450,0

Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Compte tenu des informations sur l'encours de la dette brute, détaillé dans la « note 20 – Dettes financières », et de sa répartition entre taux fixe et taux variable après prise en compte des instruments

dérivés, une variation instantanée de 50 points de base des taux d'intérêts aurait un impact en année pleine de 30,2 millions d'euros sur le résultat consolidé avant impôt, hors ajustement de juste valeur liée aux dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2023, cet effet avait été estimé à 33,4 millions d'euros pour une variation instantanée de 50 points de base des taux d'intérêts.

La base de variation de 50 points de base est jugée conforme aux niveaux relatifs de taux constatés à la date d'arrêt.

30- 2 Gestion des autres risques de marché

Politique de gestion du risque de liquidité

Le Groupe optimise la gestion de la liquidité à travers différentes actions supervisées soit au niveau de la maison-mère par la Direction générale, soit au niveau des filiales à l'aide de leur reporting financier propre, pouvant être résumées de la façon suivante :

- diversification des sources de financements : le Groupe procède à des émissions sur les marchés de titres à court terme et à des émissions sur les marchés obligataires. Il dispose de droits à tirages non utilisés sur des lignes de crédit confirmées auprès des différentes contreparties de premier plan.
- analyse de la maturité : le Groupe bénéficie d'une répartition homogène des échéances contractuelles de ses passifs financiers.
- liquidité des placements : les équivalents de trésorerie comprennent des OPCVM, des certificats de trésorerie et des dépôts à terme de moins de 3 mois.
- gestion des covenants : les financements bancaires prévoient des clauses d'engagement et de défauts habituelles, négociées avec chacune de ses contreparties. L'ensemble de ces clauses n'a pas fait l'objet de rupture au 31 décembre 2024 et il n'existe pas de risque de défaut prévisible à cet égard.

Politique de gestion du risque de crédit

Les transactions du Groupe sur les produits dérivés ont pour seul objet de réduire son exposition globale aux risques de devise, de taux d'intérêt et de fluctuations des cours de bourse naissant de ses activités normales ; elles sont limitées aux marchés organisés ou à des opérations de gré à gré avec des opérateurs de premier plan, sans risque de contrepartie.

Compte tenu du grand nombre de clients répartis dans plusieurs types d'activités, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe. De façon générale, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit particulier.

30.ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Les engagements donnés s'analysent comme suit :

	Sûretés réelles données	Avals, cautions et garanties données	Autres engagements donnés	Total
Engagements hors-bilan 2023	9 111,2	296,4	281,5	9 689,1
Etablissements de crédit, banques	8 714,8	-	-	8 714,8
Taxes douanières	-	225,0	-	225,0
Obligations d'achats irrévocables	-	-	336,9	336,9
Autres	-	-	119,3	119,3
Engagements hors-bilan 2024	8 714,8	225,0	456,2	9 396,0

31.REMUNERATION

Le montant global brut des rémunérations directes et indirectes de toutes natures versés par la société et par les sociétés contrôlées françaises et étrangères aux mandataires sociaux et administrateurs s'élève à 4 264 404 euros en 2024.

La valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice s'élève en 2024 à 2 266 667 euros pour les membres de la direction.

32.EFFECTIF

L'effectif moyen au sein des entreprises consolidées par intégration globale est de 52 720 personnes en 2024 contre 52 798 personnes en 2023.

33.HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au cours de l'exercice se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2024			
	KPMG		EY	
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés				
- Société mère	68,9	1,10%	50,1	0,49%
- Filiales intégrées globalement	1 585,7	25,35%	3 307,8	32,08%
Sous-total	1 654,6	26,45%	3 357,9	32,56%
Services autres que la certification des comptes				
- Société mère	34,7	0,55%	-	0,00%
- Filiales intégrées globalement	4 565,3	72,99%	6 954,1	67,44%
Sous-total	4 600,0	73,55%	6 954,1	67,44%
TOTAL	6 254,6	100,00%	10 312,0	100,00%

34.EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 15 janvier 2025, **Kering** et **Ardian** ont annoncé la signature d'un accord d'investissement concernant trois ensembles immobiliers prestigieux à Paris. Ce portefeuille comprend l'Hôtel de Nocé, situé au 26, place Vendôme, et deux immeubles situés au 35-37 et au 56, avenue Montaigne.

Kering apportera ces actifs dans une entité nouvellement créée. Ardian, un des leaders mondiaux de l'investissement privé, détiendra une participation de 60 % dans ce portefeuille immobilier unique tandis que Kering conservera les 40 % restants. Kering recevra en contrepartie un montant net de 837 millions d'euros.

Ce partenariat permet à Kering de sécuriser des emplacements clés sur le long terme tout en préservant sa flexibilité financière. Pour Ardian, ce partenariat à long terme représente une opportunité unique de renforcer sa présence immobilière à Paris en investissant dans trois actifs situés dans les rues les plus prestigieuses, offrant ainsi à ses clients un accès privilégié à un marché immobilier d'exception.

L'opération devrait être finalisée au cours du premier trimestre 2025, sous réserve de la réalisation des conditions usuelles en matière de transactions immobilières.

Le 30 janvier 2025, **Kering** et **Simon®** ont annoncé la finalisation de la vente de 100 % de l'entité **The Mall Luxury Outlets**, détenue par Kering, à Simon, une société d'investissement immobilier américaine qui détient des centres commerciaux de premier plan, des restaurants et des lieux de divertissement.

The Mall, créé en 2001, gère deux destinations d'outlets en Italie. Kering recevra en contrepartie de la cession de cet actif non stratégique un montant net d'environ 350 millions d'euros.

Les marques de Kering conserveront une présence dans ces deux destinations de shopping haut de gamme, la stratégie de Kering visant à concentrer graduellement sa présence dans les outlets à un nombre limité de destinations très exclusives.

Le 16 janvier 2025, la société **Compagnie du Ponant** a pris le contrôle de la société **Aqua Expeditions** spécialisée dans les voyages d'expéditions fluviales et océaniques.

La société opère une flotte composée de 5 navires principalement en Amérique du Sud et en Asie du Sud-Est.

35.LISTE DES ENTITES CONSOLIDEES

LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES au 31 décembre 2024

Consolidation par intégration globale C
par mise en équivalence E

SOCIETES	% de détention			
	2024	2023		
ARTEMIS SA	SOCIETE MERE			
LUXE				
KERING **	C	42,62%	C	42,52%
<i>** Pourcentage de contrôle de 59.34% au 31 décembre 2024 et 59.28% au 31 décembre 2023</i>				
<u>MAISONS DE LUXE</u>				
France				
AJH SAS (ex SAS CHANSON ET CIE JOAILLIERS FABRICANTS)	C	42,62	C	42,52
ALEXANDER MC QUEEN FRANCE SAS	C	42,62	C	42,52
ALEXANDER MCQUEEN PARIS	C	42,62		Création
ARCADES PONTIHIEU	C	40,49	C	40,39
ATELIER DE CONFECTION SAINT LAURENT	C	42,62	C	42,52
BALENCIAGA OPERATIONS SAS	C	42,62	C	42,52
BALENCIAGA SAS	C	42,62	C	42,52
BOTTEGA VENETA FRANCE SAS	C	42,62	C	42,52
BOUCHERON PARFUMS SAS	C	42,62	C	42,52
BOUCHERON SAS	C	42,62	C	42,52
BRIONI FRANCE SAS	C	42,62	C	42,52
DODO PARIS SAS		Fusion	C	42,52
FRANCE CROCO SAS	C	42,62	C	42,52
GG FRANCE SERVICES SAS		Fusion	C	42,52
GINORI 1735 SAS	C	42,62	C	42,52
GPO HOLDING SAS		Fusion	C	42,52
GUCCI FRANCE SAS	C	42,62	C	42,52
LES BOUTIQUES BOUCHERON SAS	C	42,62	C	42,52
POMELLATO PARIS SAS	C	42,62	C	42,52
QEELIN FRANCE SARL	C	42,62	C	42,52
SAINT LAURENT CULTURE SAS	C	42,62	C	42,52
SAINT LAURENT EDITIONS SAS	C	42,62	C	42,52
SAINT LAURENT PRODUCTIONS SAS	C	42,62	C	42,52
SAS BELTER		Fusion	C	42,52
SAS ETABLISSEMENTS E. BLONDEAU		Fusion	C	42,52
SAS FG DÉVELOPPEMENT		Fusion	C	42,52
YSL VENTES PRIVEES FRANCE SAS	C	42,62	C	42,52
YVES SAINT LAURENT BOUTIQUE FRANCE SAS	C	42,62	C	42,52
YVES SAINT LAURENT PARFUMS SAS	C	42,62	C	42,52
YVES SAINT LAURENT SAS	C	42,62	C	42,52
Allemagne				
ALEXANDER MCQUEEN TRADING GMBH	C	42,62	C	42,52
BALENCIAGA GERMANY GMBH	C	42,62	C	42,52
BOTTEGA VENETA GERMANY GMBH	C	42,62	C	42,52
BRIONI GERMANY GMBH	C	42,62	C	42,52
DODO DEUTSCHLAND GMBH	C	42,62	C	42,52
GG LUXURY GOODS GMBH	C	42,62	C	42,52
POMELLATO DEUTSCHLAND GMBH	C	42,62	C	42,52
YVES SAINT LAURENT GERMANY GMBH	C	42,62	C	42,52
Afrique du Sud				
GG LUXURY RETAIL SOUTH AFRICA PTE LTD	C	26,42	C	26,36
Arabie Saoudite				
ARABIAN LUXURY GOODS TRADING LLC	C	31,96	C	31,89
BOTTEGA VENETA ARABIA TRADING LLC	C	31,96	C	31,89
BRIONI MIDDLE EAST GENERAL TRADING LLC	C	42,62	C	42,52
LUXURY GOODS ARABIA LTD	C	31,96	C	31,89
SAINT LAURENT ARABIA TRADING LLC	C	31,96	C	31,89
Aruba				
GEMINI ARUBA NV	C	42,62	C	42,52
Australie				
ALEXANDER MCQUEEN AUSTRALIA PTY Ltd	C	42,62	C	42,52
BALENCIAGA AUSTRALIA PTY LTD	C	42,62	C	42,52

SOCIETES			% de détention	
			2024	2023
BOTTEGA VENETA AUSTRALIA PTY LTD	C	42,62	C	42,52
GUCCI AUSTRALIA PTY LTD	C	42,62	C	42,52
QEELIN AUSTRALIA PTY LTD	C	42,62	C	42,52
SAINT LAURENT AUSTRALIA PTY LTD	C	42,62	C	42,52
	Autriche			
ALEXANDER McQUEEN GMBH	C	42,62	C	42,52
BALENCIAGA AUSTRIA GMBH	C	42,62	C	42,52
BOTTEGA VENETA AUSTRIA GMBH	C	42,62	C	42,52
GUCCI AUSTRIA GMBH	C	42,62	C	42,52
YVES SAINT LAURENT AUSTRIA GMBH	C	42,62	C	42,52
	Bahrein			
FLORENCE 1921 WLL	C	20,88	C	20,83
SAINT LAURENT BAHRAIN WLL	C	42,58	C	42,47
	Belgique			
BALENCIAGA BELGIUM	C	42,62	C	42,52
GUCCI BELGIUM SA	C	42,62	C	42,52
POMELLATO BELGIQUE SARL	C	42,62		Création
SAINT LAURENT BELGIUM	C	42,62	C	42,52
	Brésil			
BALENCIAGA BRASIL LTDA	C	42,62	C	42,52
BOTTEGA VENETA HOLDING LTDA	C	42,62	C	42,52
GUCCI BRAZIL IMPORTACAO E EXPORTACAO LTDA	C	42,62	C	42,52
SAINT LAURENT BRAZIL IMPORTACAO E EXPORTACAO LTDA	C	42,62	C	42,52
	Canada			
ALEXANDER MCQUEEN TRADING CANADA INC	C	42,62	C	42,52
BALENCIAGA CANADA INC	C	42,62	C	42,52
BOTTEGA VENETA CANADA Ltd	C	42,62	C	42,52
G. BOUTIQUES INC	C	42,62	C	42,52
QEELIN CANADA LTD	C	42,62	C	42,52
SAINT LAURENT CANADA BOUTIQUES INC	C	42,62	C	42,52
	Chili			
LUXURY GOODS CHILE SPA	C	21,74	C	21,68
	Corée			
ALEXANDER McQUEEN KOREA LLC	C	42,62	C	42,52
BALENCIAGA KOREA LLC	C	42,62	C	42,52
BOTTEGA VENETA KOREA LLC	C	42,62	C	42,52
BRIONI KOREA LLC	C	42,62	C	42,52
GUCCI KOREA LTD	C	42,62	C	42,52
KERING WATCHES & JEWELRY KOREA LLC	C	42,62	C	42,52
YVES SAINT LAURENT KOREA LLC	C	42,62	C	42,52
	Danemark			
BALENCIAGA DENMARK APS	C	42,62	C	42,52
LUXURY GOODS DENMARK AS	C	21,74	C	21,68
SAINT LAURENT DENMARK APS	C	42,62	C	42,52
	Emirats Arabes Unis			
AP LUXURY GOODS MIDDLE EAST LLC	C	20,88	C	20,83
ATELIER LUXURY GULF LLC	C	20,88	C	20,83
FASHION LUXURY MIDDLE EAST LLC	C	20,88	C	20,83
KERING TRADING MIDDLE EAST DWC - LLC	C	42,62	C	42,52
LUXURY FASHION GULF LLC	C	20,88	C	20,83
LUXURY GOODS GULF LLC	C	21,74	C	20,83
	Espagne			
BALENCIAGA SPAIN SL	C	42,62	C	42,52
BOTTEGA VENETA ESPANA SL	C	42,62	C	42,52
POMELLATO BOUTIQUES SPAIN SA (ex DODO SPAIN SA)	C	42,62	C	42,52
LUXURY GOODS SPAIN SL	C	42,62	C	42,52
LUXURY TIMEPIECES ESPANA SL	C	42,62	C	42,52
YVES SAINT LAURENT SPAIN SA	C	42,62	C	42,52
	Etats-Unis			
ALEXANDER MCQUEEN TRADING AMERICA INC	C	42,62	C	42,52
BALENCIAGA AMERICA INC	C	42,62	C	42,52
BOTTEGA VENETA INC	C	42,62	C	42,52
BOUCHERON JOAILLERIE (USA) INC	C	42,62	C	42,52
BRIONI AMERICA HOLDING INC		Fusion	C	42,52
BRIONI AMERICA INC	C	42,62	C	42,52
G. GATOR USA LLC	C	42,62	C	42,52
GUCCI AMERICA INC	C	42,62	C	42,52

		2024		2023
GUCCI FINANCIAL HOLDING AMERICAS INC	C	42,62	C	42,52
GUCCI OSTERIA USA LLC	C	42,62	C	42,52
GUCCI SAIPAN INC		Liquidation	C	42,52
GUCCI TRUST	C	42,62	C	42,52
KERING AMERICAS TRADING LLC	C	42,62	C	42,52
LUXURY HOLDINGS INC	C	42,62	C	42,52
POMELLATO USA INC	C	42,62	C	42,52
RICHARD GINORI 1735 INC	C	42,62	C	42,52
WALL'S GATOR FARM II LLC	E	17,05	E	17,01
WG ALLIGATOR FARM LLC	E	17,05	E	17,01
YVES SAINT LAURENT AMERICA HOLDING INC	C	42,62	C	42,52
YVES SAINT LAURENT AMERICA INC	C	42,62	C	42,52
<i>Grande-Bretagne</i>				
ALEXANDER McQUEEN TRADING LTD	C	42,62	C	42,52
AUTUMNPAPER LTD	C	42,62	C	42,52
BALENCIAGA UK LTD	C	42,62	C	42,52
BIRDSWAN SOLUTIONS LTD	C	42,62	C	42,52
BOTTEGA VENETA UK CO LTD	C	42,62	C	42,52
BOUCHERON UK LTD	C	42,62	C	42,52
BRIONI UK LTD	C	42,62	C	42,52
DODO (UK) LTD		Liquidation	C	42,52
GINORI 1735 LIMITED	C	42,62	C	42,52
GUCCI LTD	C	42,62	C	42,52
LUXURY TIMEPIECES & JEWELLERY OUTLETS LTD		Liquidation	C	42,52
LUXURY TIMEPIECES UK LTD	C	42,62	C	42,52
PAINTGATE LTD	C	42,62	C	42,52
POMELLATO (UK) LTD	C	42,62	C	42,52
YVES SAINT LAURENT UK LTD	C	42,62	C	42,52
<i>Grande Chine</i>				
<i>Chine continentale</i>				
ALEXANDER McQUEEN (SHANGAI) TRADING LTD	C	42,62	C	42,52
BALENCIAGA FASHION SHANGAI CO LTD	C	42,62	C	42,52
BOTTEGA VENETA (CHINA) TRADING LTD	C	42,62	C	42,52
BRIONI (SHANGAI) TRADING LTD	C	42,62	C	42,52
DODO (SHANGHAI) WATCHES AND JEWELRY LTD		Liquidation	C	42,52
GINORI 1735 RETAIL SHANGHAI CO LTD	C	42,62	C	42,52
GUCCI (CHINA) TRADING LTD	C	42,62	C	42,52
GUCCI WATCHES MARKETING CONSULTING (SHANGHAI) LTD		Liquidation	C	42,52
KERING (SHANGHAI) WATCHES AND JEWELRY LTD	C	42,62	C	42,52
LUXURY EMOTIONS (SHENZHEN) BUSINESS MANAGEMENT CO LTD		Liquidation	C	42,52
POMELLATO SHANGAI CO LTD	C	42,62	C	42,52
QEELIN TRADING (SHANGAI) CO LTD	C	42,62	C	42,52
YVES SAINT LAURENT (SHANGHAI) TRADING LTD	C	42,62	C	42,52
<i>Hong Kong SAR</i>				
ALEXANDER McQUEEN (HONG KONG) LTD	C	42,62	C	42,52
BALENCIAGA ASIA PACIFIC LTD	C	42,62	C	42,52
BOTTEGA VENETA HONG KONG LTD	C	42,62	C	42,52
BOUCHERON HONG KONG LTD	C	42,62	C	42,52
BRIONI HONG KONG LTD	C	42,62	C	42,52
DODO HONG KONG LTD	C	42,62	C	42,52
GUCCI ASIA COMPANY LTD	C	42,62	C	42,52
GUCCI GROUP (HONG KONG) LTD	C	42,62	C	42,52
POMELLATO PACIFIC LTD	C	42,62	C	42,52
QEELIN LTD	C	42,62	C	42,52
YVES SAINT LAURENT (HONG KONG) LTD	C	42,62	C	42,52
<i>Macau SAR</i>				
ALEXANDER McQUEEN (MACAU) LTD	C	42,62	C	42,52
BALENCIAGA MACAU LTD	C	42,62	C	42,52
BOTTEGA VENETA MACAU LTD	C	42,62	C	42,52
BRIONI MACAU LTD	C	42,62	C	42,52
GUCCI MACAU LTD	C	42,62	C	42,52
KERING (MACAU) WATCHES AND JEWELRY LTD	C	42,62	C	42,52
QEELIN MACAU LTD	C	42,62	C	42,52
YVES SAINT LAURENT MACAU LTD	C	42,62	C	42,52
<i>Taiwan</i>				
BOUCHERON TAIWAN CO LTD	C	42,62	C	42,52
<i>Grèce</i>				
BOTTEGA VENETA GREECE SA	C	42,62	C	42,52
SOCIETES		% de détention		

		2024		2023
LUXURY GOODS GREECE AE	C	42,62	C	42,52
SAINT LAURENT GREECE AE	C	42,62	C	42,52
	Guam			
BOTTEGA VENETA GUAM INC	C	42,62	C	42,52
GUCCI GROUP GUAM INC	C	42,62	C	42,52
	Hongrie			
GUCCI HUNGARY RETAIL LTD	C	42,62	C	42,52
	Inde			
LUXURY GOODS RETAIL PRIVATE LTD	C	21,74	C	21,68
YVES SAINT LAURENT INDIA PRIVATE LTD	C	21,74	C	21,68
	Irlande			
BALENCIAGA IRELAND LTD	C	42,62	C	42,52
BOTTEGA VENETA IRELAND LTD	C	42,62	C	42,52
GUCCI IRELAND LTD	C	42,62	C	42,52
SAINT LAURENT IRELAND LTD	C	42,62	C	42,52
	Italie			
ACCADEMICA DELLA PELLETERIA SRL	C	21,74	C	21,68
ALEXANDER MCQUEEN ITALIA SRL	C	42,62	C	42,52
ALEXANDER MCQUEEN LOGISTICA SRL	C	42,62	C	42,52
ALEXANDER MCQUEEN ONLINE ITALIA SRL	C	42,62	C	42,52
B.V. ECOMMERCE SRL	C	42,62	C	42,52
B.V. ITALIA SRL	C	42,62	C	42,52
BALENCIAGA LOGISTICA SRL	C	42,62	C	42,52
BALENCIAGA ONLINE ITALIA SRL	C	42,62	C	42,52
BALENCIAGA RETAIL ITALIA SRL	C	42,62	C	42,52
BOTTEGA VENETA LOGISTICA SRL	C	42,62	C	42,52
BOTTEGA VENETA SRL	C	42,62	C	42,52
BRIONI GERMANICS HOLDING SRL		Fusion	C	42,52
BRIONI ITALIA SRL	C	42,62	C	42,52
BRIONI SPA	C	42,62	C	42,52
CARAVEL PELLI PREGIATE SPA	C	42,62	C	42,52
CASTELLANI FASHION SRL	C	17,05		Acquisition
CHEM - TEC SRL	C	42,62	C	21,68
COLONNA SPA	C	42,62	C	21,68
CONCERIA 800 SPA	C	42,62	C	21,68
COSTANZO & RIZZETTO SRL	E	19,18	E	19,13
DESIGN MANAGEMENT 2 SRL	C	42,62	C	42,52
DESIGN MANAGEMENT SRL	C	42,62	C	42,52
DI REMIGIO & DI DIODORO SRL	C	21,74	C	21,68
DODO RETAIL ITALIA SRL	C	42,62	C	42,52
DODO SRL	C	42,62		Création
E_LITE SRL	C	42,62	C	42,52
FALCO PELLAMI SPA	C	42,62	C	21,68
FUTURA SRL	C	32,82	C	32,74
G. COMMERCE EUROPE SPA	C	42,62	C	42,52
GARPE SRL	C	42,62	C	42,52
GGW ITALIA SRL	C	42,62	C	42,52
GIANANGELI SRL	C	12,79		Acquisition
GJP SRL	C	42,62	C	42,52
GPA SRL	C	42,62	C	42,52
GT SRL	C	42,62	C	42,52
GUCCI PALAZZO SRL (ex GUCCI GARDEN SRL)	C	42,62	C	42,52
IL CASTELLO SRL	C	29,83		Acquisition
IMMOBILIARE ARNO (ex GUCCI IMMOBILIARE LECCIO SRL)	C	42,62	C	42,52
GUCCI LOGISTICA SPA	C	42,62	C	42,52
GUCCIO GUCCI SPA	C	42,62	C	42,52
IMMOBILIARE ARMEA SRL	C	42,62	C	42,52
K. RETAIL SRL	C	42,62	C	42,52
LUXURY GOODS ITALIA SPA	C	42,62	C	42,52
LUXURY GOODS OUTLET SRL	C	42,62	C	42,52
MANIFATTURA VENETA PELLETERIE SRL	C	42,62	C	42,52
MARBELLA PELLAMI SPA	C	42,62	C	21,68
MFI LUXURY SRL	E	12,79	E	12,75
MOOD SRL	E	8,10	E	8,08
NEGOZI RICHARD GINORI SRL	C	42,62	C	42,52
PELLETERIA ALESSANDRA SRL	C	38,36	C	38,26
PIGINI SRL	C	42,62	C	42,52
POMELLATO EUROPA SPA	C	42,62	C	42,52
SOCIETES			% de détention	

		2024		2023
POMELLATO SPA	C	42,62	C	42,52
RICHARD GINORI SRL	C	42,62	C	42,52
ROMAN STYLE SPA	C	42,62	C	42,52
SAINT LAURENT ECOMMERCE SRL	C	42,62	C	42,52
SL LUXURY RETAIL SRL	C	42,62	C	42,52
TEST & INNOVATION LAB SRL	C	42,62	C	42,52
TIGER FLEX SRL	C	42,62	C	42,52
TMLO HOLDING SRL	C	42,62	C	42,52
VALENZA SETTING LAB SRL	C	42,62		Acquisition
YVES SAINT LAURENT MANIFATTURE SRL	C	42,62	C	42,52
Japon				
BALENCIAGA JAPAN LTD	C	42,62	C	42,52
BOTTEGA VENETA JAPAN LTD	C	42,62	C	42,52
BOUCHERON JAPAN LTD	C	42,62	C	42,52
BRIONI JAPAN CO LTD	C	42,62	C	42,52
GUCCI OSTERIA JAPAN GK	C	42,62	C	42,52
POMELLATO JAPAN CO LTD	C	42,62	C	42,52
QEELIN JAPAN LIMITED	C	42,62	C	42,52
RICHARD GINORI ASIA PACIFIC CO LTD	C	42,62	C	42,52
Koweït				
AUTUMNPAPER LUXURY GOODS FOR READYMADE CLOTHES SHOES AND ACCESSORIES WLL	C	20,88	C	20,83
B.A.L FOR READY-TO-WEAR APPAREL AND ACCESSORIES WLL	C	20,88	C	20,83
BOTTEGA VENETA LEATHER GOODS KUWAIT WLL	C	20,88	C	20,83
LUXURY GOODS KUWAIT WII	C	11,09	C	11,06
YSL KUWAIT FOR READYMADE CLOTHES AND ACCESSORIES WLL	C	20,88	C	20,83
Luxembourg				
KERING PARTICIPATIONS SARL (ex BOTTEGA VENETA INTERNATIONAL SARL)	C	42,62	C	42,52
GUCCI GULF INVESTMENTS SARL	C	42,62	C	42,52
GUCCI LUXEMBOURG SA	C	42,62	C	42,52
QEELIN HOLDING LUXEMBOURG SA	C	42,62	C	42,52
Malaisie				
AUTUMNPAPER MALAYSIA SDN BHD	C	42,62	C	42,52
BALENCIAGA SEA MALAYSIA SDN BHD	C	42,62	C	42,52
BOTTEGA VENETA MALAYSIA SDN BHD	C	42,62	C	42,52
GUCCI (MALAYSIA) SDN BHD	C	42,62	C	42,52
KERING WATCHES AND JEWELRY (MALAYSIA) SDN BHD	C	42,62	C	42,52
SAINT LAURENT (MALAYSIA) SDN BHD	C	42,62	C	42,52
Maroc				
SAINT LAURENT MOROCCO	C	42,62		Création
Mexique				
BALENCIAGA RETAIL MEXICO S DE RL DE CV	C	42,62	C	42,52
BOTTEGA VENETA MEXICO S DE RL DE CV	C	42,62	C	42,52
BRIONI RETAIL MEXICO S DE RL DE CV	C	42,62	C	42,52
D ITALIAN CHARMS SA DE RL DE CV	C	42,62	C	42,52
GUCCI IMPORTACIONES SA DE CV	C	42,62	C	42,52
GUCCI MEXICO SA DE CV	C	42,62	C	42,52
SAINT LAURENT MEXICO S DE RL DE CV	C	42,62	C	42,52
Monaco				
BOUCHERON SAM	C	42,62	C	42,52
GUCCI SAM	C	42,62	C	42,52
KERING RETAIL MONACO SAM	C	42,62	C	42,52
SAM YVES SAINT LAURENT OF MONACO	C	42,62	C	42,52
SOCIETE MONEGASQUE DE HAUTE JOAILLERIE SAM	C	42,62	C	42,52
Norvège				
LUXURY GOODS NORWAY AS	C	21,74	C	21,68
SAINT LAURENT NORWAY AS	C	42,62	C	42,52
Nouvelle Zélande				
ALEXANDER MCQUEEN NEW ZEALAND LTD	C	42,62	C	42,52
BALENCIAGA NEW ZEALAND LTD	C	42,62	C	42,52
GUCCI NEW ZEALAND LTD	C	42,62	C	42,52
SAINT LAURENT NEW ZEALAND LTD	C	42,62	C	42,52
Panama				
LUXURY GOODS PANAMA S de RL	C	21,74	C	21,68
SAINT LAURENT PANAMA INC	C	42,62	C	42,52
Pays-Bas				
ALEXANDER MCQUEEN (THE NETHERLANDS) BV	C	42,62	C	42,52
BALENCIAGA NETHERLANDS BV	C	42,62	C	42,52
BOTTEGA VENETA NETHERLANDS BV	C	42,62	C	42,52
SOCIETES				% de détention

		2024		2023
G. DISTRIBUTION BV	C	42,62	C	42,52
GG MIDDLE EAST BV	C	21,74	C	21,68
GG OTHER TERRITORIES BV	C	42,62	C	42,52
GUCCI NETHERLANDS BV	C	42,62	C	42,52
KERING ASIAN HOLDING BV	C	42,62	C	42,52
YVES SAINT LAURENT NETHERLANDS BV	C	42,62	C	42,52
	Philippines			
LUXURY GOODS PHILIPPINES INC	C	31,96	C	31,89
	Pologne			
SAINT LAURENT POLAND SP ZOO	C	42,62	C	42,52
LUXURY GOODS POLAND SP ZOO	C	42,62		Acquisition
	Portugal			
BOTTEGA VENETA PORTUGAL UNIPessoal LDA	C	42,62	C	42,52
GUCCI PORTUGAL UNIPessoal LDA	C	42,62	C	42,52
SAINT LAURENT PORTUGAL SL	C	42,62	C	42,52
	Qatar			
APL LUXURY FASHION TRADING WLL	C	20,88	C	20,83
FASHION LUXURY TRADING LLC	C	20,88	C	20,83
GUCCI QFZ LLC	C	42,62	C	42,52
LUXURY GOODS QATAR LLC	C	10,87	C	10,84
SAINT LAURENT PARIS LLC	C	10,23	C	10,20
	République Dominicaine			
SAINT LAURENT DOMINICAN REPUBLIC SAS	C	42,62	C	42,52
	République Tchèque			
BALENCIAGA CZECH REPUBLIC SRO	C	42,62	C	42,52
LUXURY GOODS CZECH REPUBLIC SRO	C	42,62	C	42,52
YVES SAINT LAURENT CZECH REPUBLIC SRO	C	42,62	C	42,52
	Roumanie			
SIFA INTERNATIONAL SRL	C	42,62	C	42,52
	Russie			
BOUCHERON RUS OOO	C	42,62	C	42,52
GUCCI RUS OOO	C	42,62	C	42,52
	Serbie			
F.LLI ROSSI SHOES DOO	C	29,83	C	29,76
LUXURY TANNERY DOO	C	42,62	C	21,68
	Suède			
BOTTEGA VENETA SWEDEN AB	C	42,62	C	42,52
GUCCI SWEDEN AB	C	21,74	C	21,68
SAINT LAURENT SWEDEN AB	C	42,62	C	42,52
	Singapour			
ALEXANDER McQUEEN (SINGAPORE) PTE LTD	C	42,62	C	42,52
BALENCIAGA SINGAPORE PTE LTD	C	42,62	C	42,52
BOTTEGA VENETA SINGAPORE PTE LTD	C	42,62	C	42,52
GUCCI SINGAPORE PTE LTD	C	42,62	C	42,52
KERING (SINGAPORE) WATCHES AND JEWELRY PTE LTD	C	42,62	C	42,52
SAINT LAURENT (SINGAPORE) PTE LTD	C	42,62	C	42,52
	Suisse			
BALENCIAGA SWITZERLAND SA	C	42,62	C	42,52
BOTTEGA VENETA SWISS RETAIL SA	C	42,62	C	42,52
BOUCHERON (SUISSE) SA	C	42,62	C	42,52
BOUCHERON TIMEPIECES SA	C	42,62	C	42,52
BRIONI SWITZERLAND SA	C	42,62	C	42,52
FABBRICA QUADRANTI SA	C	42,62	C	42,52
GUCCI SWISS RETAIL SA	C	42,62	C	42,52
GUCCI SWISS TIMEPIECES SA	C	42,62	C	42,52
POMELLATO SWITZERLAND SA	C	42,62	C	42,52
YSL SWITZERLAND SA	C	42,62	C	42,52
	Thaïlande			
ALEXANDER McQUEEN (THAILAND) LTD	C	42,62	C	42,52
BALENCIAGA THAILAND LTD	C	42,62	C	42,52
BOTTEGA VENETA (THAILAND) Ltd	C	42,62	C	31,89
GUCCI SERVICES (THAILAND) Ltd	C	41,77	C	41,67
LUXURY GOODS (THAILAND) Ltd	C	42,62	C	31,89
SAINT LAURENT (THAILAND) CO LTD	C	42,62	C	42,52
	Turquie			
BOTTEGA VENETA TURKEY LÜKS ÜRÜNLER LIMITED ŞİRKETİ	C	42,62	C	42,52
GUCCI TURKEY LUXURY GOODS TRADE LLP	C	42,62	C	42,52
SAINT LAURENT TURKEY LÜKS ÜRÜNLER LIMITED ŞİRKETİ	C	42,62	C	42,52
SOCIETES			% de détention	

			2024		2023
	Vietnam				
GUCCI VIETNAM CO LTD		C	42,62	C	42,52
SAINT LAURENT VIETNAM COMPANY LIMITED		C	42,62		Création
<u>KERING EYEWEAR ET KERING BEAUTE</u>					
	France				
FRAGRANCES PRODUCTION SARL		C	42,62	C	42,52
FONTAINE FRANCE SARL		C	42,62	C	42,52
KERING EYEWEAR FRANCE SAS		C	27,73	C	27,67
MANUFACTURE KERING EYEWEAR SAS		C	27,73	C	27,67
MAUI JIM EUROPE SARL		C	27,73	C	27,67
MYRRH SARL		C	42,62	C	42,52
USINAGE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES SAS		C	27,73	C	27,67
	Afrique du Sud				
MAUI JIM SOUTH AFRICA (PTY) LTD		C	27,73	C	27,67
	Allemagne				
KERING EYEWEAR DACH GMBH		C	27,73	C	27,67
MAUI JIM GERMANY GMBH		C	27,73	C	27,67
	Australie				
ACN 682 948 705 PTY LTD		C	27,73		Création
KERING EYEWEAR AUSTRALIA PTY LTD		C	27,73	C	27,67
MAUI JIM AUSTRALIA PTY LTD		C	27,73	C	27,67
	Canada				
INTERNATIONAL COSMETICS & PERFUMES CANADA LTD		C	42,62	C	42,52
MAUI JIM CANADA ULC		C	27,73	C	27,67
	Corée				
KERING EYEWEAR KOREA Ltd		C	27,73	C	27,67
	Croatie				
KERING EYEWEAR SOUTH EAST EUROPE DOO		C	27,73	C	27,67
	Danemark				
LINDBERG APS (ex LINDBERG SA)		C	27,73	C	27,67
LINDBERG AS		C	27,73	C	27,67
	Emirats Arabes Unis				
CREED MIDDLE EAST PERFUMES TRADING LLC		C	42,62	C	42,52
KERING EYEWEAR MIDDLE EAST FZ-LLC		C	27,73	C	27,67
MAUI JIM MIDDLE EAST FZE		C	27,73	C	27,67
MAUI JIM MIDDLE EAST TRADING L.L.C		C	27,73	C	27,67
	Espagne				
KERING EYEWEAR ESPANA SA		C	27,73	C	27,67
MAUI JIM SPAIN SL		C	27,73	C	27,67
	Etats-Unis				
CREED BOUTIQUE BEVERLY HILLS LLC			Fusion	C	42,52
CREED BOUTIQUE HOUSTON LLC			Fusion	C	42,52
CREED BOUTIQUE KING OF PRUSSIA LLC			Fusion	C	42,52
CREED BOUTIQUE LAS VEGAS CRYSTALS LLC			Fusion	C	42,52
CREED BOUTIQUE LAS VEGAS LLC			Fusion	C	42,52
CREED BOUTIQUE LLC	C		42,62	C	42,52
CREED BOUTIQUE MIAMI LLC			Fusion	C	42,52
CREED BOUTIQUE NORTH PARK LLC			Fusion	C	42,52
CREED BOUTIQUE VALLEY FAIR LCC			Fusion	C	42,52
HUIPU CORP	C		27,73	C	27,67
INTERNATIONAL COSMETICS AND PERFUMES FLOLLC	C		42,62	C	42,52
INTERNATIONAL COSMETICS AND PERFUMES INC	C		42,62	C	42,52
INTERNATIONAL COSMETICS AND PERFUMES MATLLC			Liquidation	C	42,52
INTERNATIONAL COSMETICS AND PERFUMES MIZ LLC	C		42,62	C	42,52
KERING EYEWEAR USA INC	C		27,73	C	27,67
LINDBERG USA INC			Fusion	C	27,67
MAUI JIM INC	C		27,73	C	27,67
MAUI JIM USA INC	C		27,73	C	27,67
NILES FISHING COMPANY LTD	C		27,73	C	27,67
ZEAL OPTICS INC	C		27,73	C	27,67
	Grande-Bretagne				
CHENAL II LTD			Liquidation	C	42,52
FONTAINE LTD	C		42,62	C	42,52
KERING BEAUTE UK	C		42,62	C	42,52
KERING EYEWEAR UK LTD	C		27,73	C	27,67
LAGUNE LTD	C		42,62	C	42,52
SOCIETES			% de détention		

		2024		2023
MAUI JIM UK LTD		C	27,73	C 27,67
THE ORANGE SQUARE COMPANY LTD		C	42,62	C 42,52
	Grande Chine			
	<i>Chine continentale</i>			
FONTAINE (SHANGHAI) INTERNATIONAL TRADE CO LTD		C	42,62	C 42,52
KERING EYEWEAR SHANGHAI TRADING ENTERPRISES LTD		C	27,73	C 27,67
LINDBERG SHANGHAI TRADING LTD			Fusion	C 27,67
MAUI JIM EYEWEAR SELLING (SHANGHAI) CO LTD		C	27,73	C 27,67
	<i>Hong Kong SAR</i>			
FONTAINE HK LTD		C	42,62	C 42,52
KERING EYEWEAR APAC LTD		C	27,73	C 27,67
MAUI JIM ASIA LIMITED		C	27,73	C 27,67
	<i>Taiwan</i>			
KERING EYEWEAR TAIWAN LTD		C	27,73	C 27,67
	<i>Grèce</i>			
KERING EYEWEAR GREECE		C	27,73	Création
	<i>Inde</i>			
KERING EYEWEAR INDIA LTD		C	27,73	C 27,67
MAUI JIM SUN OPTICS INDIA PRIVATE LIMITED		C	27,73	C 27,67
	<i>Italie</i>			
KERING EYEWEAR SPA		C	27,73	C 27,67
MAUI JIM - ITALY SRL		C	27,73	C 27,67
REALE COMPAGNIA ITALIANA S.P.A		C	42,62	Création
TRENTI INDUSTRIA OCCHIALI SPA		C	15,25	C 15,22
	<i>Japon</i>			
KERING EYEWEAR JAPAN LTD		C	27,73	C 27,67
	<i>Jersey</i>			
CHENAL I LTD			Liquidation	C 42,52
	<i>Luxembourg</i>			
FONTAINE LUXEMBOURG SARL		C	42,62	C 42,52
	<i>Malaisie</i>			
KERING EYEWEAR MALAYSIA SDN BHD		C	27,73	C 27,67
	<i>Mexique</i>			
COSPER INTERNATIONAL S DE RL DE CV		C	42,62	C 42,52
CREED BOUTIQUE MASARYK SA DE CV		C	42,62	C 42,52
MAUI JIM SUNGLASSES DE MEXICO S DE RL DE CV		C	27,73	C 27,67
	<i>Portugal</i>			
KERING EYEWEAR PORTUGAL UNIPESOAL LDA		C	27,73	C 27,67
	<i>Singapour</i>			
KERING EYEWEAR SINGAPORE PTE LTD		C	27,73	C 27,67
	<i>Suède</i>			
MAUI JIM NORDIC AB		C	27,73	C 27,67
<u>KERING CORPORATE</u>				
	<i>France</i>			
26 VENDOME SCI		C	42,62	Création
56 MONTAIGNE SCI		C	42,62	Création
56 MONTAIGNE SNC		C	42,62	C 42,52
CASTIGLIONE 12-14 SCI		C	42,62	C 42,52
DISCODIS SAS			Fusion	C 42,52
GG FRANCE 13 SAS		C	42,62	C 42,52
GG FRANCE 14 SAS		C	42,62	C 42,52
IMMO FRANCE 1 SAS		C	42,62	C 42,52
IMMO FRANCE 2 SAS		C	42,62	C 42,52
IMMO FRANCE 3 SAS		C	42,62	C 42,52
IMMO FRANCE 4 SAS		C	42,62	C 42,52
IMMO FRANCE 5 SAS		C	42,62	C 42,52
KERING BEAUTE SAS		C	42,62	C 42,52
KERING FINANCE SNC		C	42,62	C 42,52
KERING FRANCE 1		C	42,62	C 42,52
KERING FRANCE 2 SAS		C	42,62	Création
KERING FRANCE PARTICIPATIONS SAS		C	42,62	C 42,52
KERING LEATHER INNOVATION LAB SAS		C	42,62	Consolidation
KERING SIGNATURE		C	42,62	C 42,52
KERING STUDIO		C	42,62	Consolidation
KERING TALENT AND LEARNING		C	42,62	Consolidation
KERING VENTURE SAS		C	42,62	C 42,52
SOCIETES			% de détention	

		2024		2023
LYSITHEE SAS		C	42,62	Création
MATIERE PREMIERE		E	8,52	Acquisition
MONTAIGNE 35 - 37 SCI		C	42,62	C 42,52
PASIPHAË SCI		C	42,62	Création
SOCIETE CIVILE KERING CAPITAL		C	42,62	C 42,52
	Australie			
KERING AUSTRALIA PTY LTD		C	42,62	C 42,52
	Brésil			
KERING BRASIL SERVICOS ADMINISTRATIVOS LTDA		C	42,62	C 42,52
	Canada			
KERING CANADA SERVICES INC		C	42,62	C 42,52
	Corée			
KERING KOREA LLC		C	42,62	C 42,52
	Emirats Arabes Unis			
KERING SERVICES MIDDLE EAST		C	42,62	C 42,52
	Espagne			
KERING SPAIN SL		C	42,62	C 42,52
	Etats-Unis			
717 FIFTH AVE LLC		C	42,62	Acquisition
KERING AMERICAS INC		C	42,62	C 42,52
	Grande-Bretagne			
KERING INTERNATIONAL LTD		C	42,62	C 42,52
KERING UK SERVICES LTD		C	42,62	C 42,52
	Grande Chine			
	<i>Chine continentale</i>			
KERING INVESTMENT MANAGEMENT GROUP CO LTD		C	42,62	C 42,52
	<i>Hong Kong SAR</i>			
KERING ASIA PACIFIC LTD		C	42,62	C 42,52
	Italie			
KERING ITALIA SPA		C	42,62	C 42,52
KERING SERVICE ITALIA SPA		C	42,62	C 42,52
NEVER GIVE UP INVESTMENTI SRL		C	21,73	C 21,57
	Japon			
KERING JAPAN LTD		C	42,62	C 42,52
KERING TOKYO INVESTMENT LTD		C	42,62	C 42,52
YUGEN KAISHA GUCCI		C	42,62	C 42,52
	Luxembourg			
E_KERING LUX SA		C	42,62	C 42,52
KERING RE		C	42,62	C 42,52
	Malaisie			
KERING SERVICES MALAYSIA SDN BHD		C	42,62	C 42,52
	Mexique			
KERING MEXICO S DE RL DE CV		C	42,62	C 42,52
	Pays-Bas			
GUCCI PARTICIPATION BV		C	42,62	C 42,52
K. OPERATIONS BV		C	42,62	C 42,52
KERING HOLLAND NV		C	42,62	C 42,52
KERING INVESTMENT EUROPE 2 BV		C	42,62	Création
KERING INVESTMENTS EUROPE BV		C	42,62	C 42,52
KERNIC-MET BV		C	42,62	C 42,52
	Singapour			
KERING SOUTH EAST ASIA PTE LTD		C	42,62	C 42,52
	Suisse			
LUXURY GOODS INTERNATIONAL SA		C	42,62	C 42,52
LUXURY GOODS LOGISTICS SA		C	21,74	C 21,68
LUXURY GOODS OPERATIONS SA			Fusion	C 21,68
	Thaïlande			
KERING (THAILAND) LIMITED		C	42,62	Création
AGENCE DE TALENTS (CAA)				
CAA HOLDINGS LLC (Etats-Unis)		C	54,18	C 53,29
KERSTARS INC (Etats-Unis)		C	100,00	C 100,00
	Etats-Unis			
5551 VANGUARD STREET LLC		C	40,38	C 35,76
8517 SOUTHPARK CIRCLE LLC		C	40,38	C 35,76
SOCIETES			% de détention	

		2024		2023
AEG AXS HOLDCO LLC	E	8,02	E	7,89
AIRSHIP SYNDICATE ENTERTAINMENT INC	E	25,30	E	24,89
BASEBALL TOUR LLC	E	18,06	E	17,76
BENEPLACE LLC	C	40,38	C	35,76
BOTFR LLC	C	54,18	C	53,29
CAA BRAND MANAGEMENT HOLDINGS LLC	C	54,18	C	53,29
CAA BRAND MANAGEMENT LLC	C	54,18	C	53,29
CAA BRANDS USA LLC	C	54,18	C	53,29
CAA C LABS LLC	C	48,76	C	47,96
CAA CONNECT LLC	C	54,18	C	53,29
CAA EVOLUTION LLC	C	25,74	C	38,63
CAA HOCKEY GP LLC	C	54,18	C	53,29
CAA HOCKEY LP	C	43,35	C	42,63
CAA HOCKEY US GP LLC	C	43,35	C	42,63
CAA QSI LLC	C	54,18	C	53,29
CAA SPORTS INTERNATIONAL LLC	C	54,18	C	53,29
CAA SPORTS LICENSING LLC	C	54,18	C	53,29
CAA SPORTS LLC	C	54,18	C	53,29
CAA VENTURE MANAGEMENT LLC	C	54,18	C	53,29
CAA VENTURES GP LLC	C	54,18	C	53,29
CAA VENTURES I LP	C	5,42	C	5,33
CAA VENUE TECHNOLOGY GROUP LLC	C	29,80	C	29,31
CAA X KCD LLC	E	27,09	E	26,64
CAA-CONSORTIUM DJ SPV LLC		Fusion	C	53,29
CAA-GBG NORTH AMERICA INC	C	54,18	C	53,29
CAIC INTERNATIONAL LLC	C	54,18	C	53,29
CAIC LLC	C	54,18	C	53,29
CARAVAN DIGITAL LP	E	4,91	E	4,83
CARAVAN MANAGEMENT LP	E	34,13	E	33,57
COACHES CONSULTING GROUP LLC	C	54,18	C	53,29
CONNECT VENTURES FLAGSHIP I LP	E	27,09		Acquisition
CONNECT VENTURES GP I LLC	E	27,09	E	26,64
CONNECT VENTURES I LP	E	27,09	E	26,64
CONSORTIUM BRAND PARTNERS FUND I LP	E	8,51		Acquisition
CONSTELLATION BLIND TRUST	C	54,18	C	53,29
CONSTELLATION MINTING LLC		Liquidation	C	53,29
CONSTELLATION SPORTS BLIND TRUST	C	54,18	C	53,29
CREATIVE ARTISTS AGENCY LLC	C	54,18	C	53,29
DE SOI INC	E	8,19	E	8,05
DJ HOLDCO LLC		Fusion	E	7,15
EBG ENTERTAINMENT LLC	C	40,38	C	35,76
EBG GIFT CARD SERVICES LLC	C	40,38	C	35,76
EBG GROUPCO LLC	C	40,38	C	35,76
EBG GROUPCO MANAGEMENT LLC	C	40,38	C	35,76
EBG PRESENTS LIMITED LIABILITY COMPANY	C	40,38	C	35,76
EBG TICKET MANAGER LLC	C	40,38	C	35,76
ELYSIAN DISTRIBUTION LLC	E	10,82	E	10,64
EM SECURITIES LLC	C	25,74	C	38,63
ENOVLAB LP	E	1,56	E	1,38
ENTERTAINMENT BENEFITS GROUP LLC	C	40,38	C	35,76
EOTWR LLC	C	54,18	C	53,29
EVOLUTION MEDIA CAPITAL HOLDINGS LLC	E	26,55	E	26,11
ICE PARTNERS LLC	C	54,18	C	53,29
ICM AGENCY LLC	C	54,18	C	53,29
ICM ENTERPRISES LLC	C	54,18	C	53,29
ICM SERVICES LLC	C	54,18	C	53,29
ICON VENUE GROUP LLC	C	54,18	C	53,29
IN RESIDENCE ON BROADWAY LLC	C	27,09	C	26,64
INFRARED PICTURES LLC	E	10,84	E	10,66
INNOV8 SPORTS MARKETING LLC	C	54,18	C	53,29
INSIDERGUIDE LLC	C	40,38	C	35,76
INTERNATIONAL CREATIVE MANAGEMENT PARTNERS LLC	C	54,18	C	53,29
INTERNATIONAL CREATIVE MANAGEMENT LLC	C	54,18	C	53,29
KERSTARS I LLC	C	100,00	C	100,00
KERSTARS II LLC	C	100,00	C	100,00
KERSTARS III LLC	C	100,00		Acquisition
KINGDOM REIGN ENTERTAINMENT LLC	E	8,13	E	7,99
LECO FILMS LLC	E	10,84	E	5,91
SOCIETES			% de détention	

		2024		2023
LIBRARY PICTURES INTERNATIONAL LLC	E	26,01	E	25,58
LIGHTNING HOUSE LLC	E	16,25	E	15,99
LISTEN LIVE LLC	E	8,13	E	7,99
MAD RIVER PICTURES LLC	E	4,44	E	4,37
MAJOR ROCKET LLC	E	20,19	E	17,88
MEANINGFUL BEAUTY LLC	E	2,71	E	2,66
MOJITO INC	E	1,90	E	1,87
NJFL LLC	E	24,12	E	23,72
PRIMARY WAVE MUSIC IP FUND 4 LP	E	0,54		Acquisition
PWMP VENTURES LLC	E	5,42	E	5,33
R T TELEVISION LLC	E	18,06	E	17,76
ROYCE CARLTON INC	C	54,18	C	53,29
SELECT SPORTS GROUP LLC	C	54,18	C	53,29
SEREGH EARLY INV. GP LLC	E	0,27		Acquisition
SEREGH RE OPERATING CO LP	E	0,27		Acquisition
TABOR HOLDINGS LLC	C	40,38	C	35,76
TCG CRYPTO-A LP	E	1,48	E	1,46
TICKETSATWORK - PLUM BENEFITS LLC	C	40,38	C	35,76
TLBFP II LLC	C	54,18	C	53,29
TLBFP LLC	C	54,18	C	53,29
TORNADO ENTERPRISES LLC	E	10,83	E	10,65
TOWN LINE BLOCK LLC	E	14,63	E	14,39
TS EXHIBITIONS LLC	E	8,13	E	7,99
TS PRODUCERS LLC	E	8,13	E	7,99
US TICKETS & TOURS LLC	C	40,38	C	35,76
WORKING ADVANTAGE - TAWPB LLC	C	40,38	C	35,76
ZINC EXPERIENCES LLC		Cession	E	7,15
	Allemagne			
CAA STELLAR GERMANY GMBH	E	27,09	E	26,64
CREATIVE ARTISTS AGENCY GMBH	C	54,18	C	53,29
	Brésil			
CAA BRANDS BRASIL GESTAO DE MARCAS LTDA	C	54,18	C	53,29
ICM STELLAR BRAZIL LTDA	C	54,18	C	53,29
	Canada			
CAA HOCKEY CANADA LP	C	43,35	C	42,63
CAA HOCKEY CANADA ULC	C	43,35	C	42,63
CAA SPORTS CANADA ULC D/B/A ICON VENUE GROUP CAA ICON	C	54,18	C	53,29
CARAVAN GP INC	E	29,26	E	28,78
CREATIVE ARTISTS AGENCY CANADA ULC	C	54,18	C	53,29
	Chine			
CAA (SHANGAI) BRAND MANAGEMENT CO LIMITED	C	54,18	C	53,29
CREATIVE ARTISTS AGENCY (BEIJING) CO LTD	C	32,32	C	17,25
	Corée			
CAA BRANDS KOREA LIMITED	C	54,18	C	53,29
	Espagne			
CAA BASE SPAIN SL	C	40,64	C	39,97
CAA STELLAR SPORTS SL	C	54,18	C	53,29
CREATIVE ARTISTS AGENCY SPAIN SL	C	54,18		Création
PERDICION FILMS SL	E	10,78	E	4,82
	France			
GOODFELLAS SAS	E	11,61	E	11,42
LE COLLECTIF 64	E	9,70	E	9,54
	Hong Kong			
CAA BRANDS APAC LIMITED (ex GLOBAL BRANDS GROUP ASIA LIMITED)	C	54,18	C	53,29
CAA CHINA HK HOLDCO LIMITED	C	32,32	C	17,25
CHAMPS (HK) CO LIMITED	C	32,32		Création
	Iles Caïman			
CAA CHINA LLC	C	32,32	C	17,25
	Inde			
CAA-GLOBAL BRANDS RELIANCE PRIVATE LIMITED		Liquidation	E	26,64
	Irlande			
CREATIVE ARTISTS AGENCY IRELAND LIMITED	C	54,18		Création
	Italie			
CAA BASE ITALY SRL	C	19,91	C	19,58
CAA ITALY SRL	C	54,18		Création
STELLAR ITALY SRL	C	26,01		Création
	Mexique			
CAA BRAND MANAGEMENT 1 S DE RL DE CV	C	54,18	C	53,29
SOCIETES			% de détention	

			2024		2023
	Norvège				
ANONYMOUS CONTENT NORDIC AS		E	10,84	E	10,66
	Philippines				
CAA BRANDS PHILIPPINES INC		C	54,18	C	53,29
	Portugal				
CAA STELLAR Portugal UNIPessoal LDA		C	54,18		Création
	Royaume Uni				
BASE SOCCER EAST EUROPE LIMITED		C	40,64	C	39,97
BASE SOCCER EUROPE LIMITED		C	40,64	C	39,97
BASE SOCCER ITALY LIMITED		C	40,64	C	39,97
BASE SPORT HOLDINGS LIMITED		C	40,64	C	39,97
BASE SPORT LTD		C	40,64	C	39,97
CAA BASE LIMITED		C	40,64	C	39,97
CAA BRANDS INTERNATIONAL LIMITED		C	54,18	C	53,29
CAA BRANDS UK LIMITED		C	54,18	C	53,29
CAA ICON UK LIMITED		C	54,18	C	53,29
CAA SPORTS UK LIMITED		C	54,18	C	53,29
CAA STELLAR MEDIA LIMITED		C	54,18	C	53,29
CAA STELLAR SPORTS LIMITED		C	54,18	C	53,29
CREATIVE ARTISTS AGENCY UK LIMITED		C	54,18	C	53,29
ESTELLAR LIMITED		C	54,18	C	53,29
INTERNATIONAL CREATIVE MANAGEMENT LIMITED		C	54,18	C	53,29
SOCCER NETWORK LIMITED		C	54,18	C	53,29
STELLAR A LIMITED		C	54,18	C	53,29
STELLAR AFRICA LIMITED		C	54,18	C	53,29
STELLAR ATHLETICS LLP		C	54,18	C	53,29
STELLAR BRAZIL LIMITED		C	54,18	C	53,29
STELLAR CRICKET LIMITED		C	54,18	C	53,29
STELLAR ESPORTS LIMITED		C	54,18	C	53,29
STELLAR FOOTBALL LIMITED		C	54,18	C	53,29
STELLAR FRANCE LIMITED		C	54,18	C	53,29
STELLAR INTERNATIONAL LIMITED		C	27,09	C	26,64
TIME MANAGEMENT GLOBAL LIMITED		C	40,64	C	39,97
	Singapour				
CAA SPORTS PTE LIMITED		C	54,18	C	53,29
	Suède				
ALBATROS AGENCY AB		E	22,76	E	22,38
CAA SPORTS SWEDEN AB		C	54,18	C	53,29
EVENING MORNING PRODUCTIONS AB		C	54,18	C	53,29
	Suisse				
BASE SOCCER MANAGEMENT SA		C	40,64	C	39,97
CAA ELEVEN SARL		C	39,28	C	38,63
	Uruguay				
BASE LATAM SAS		C	28,45		Création
STELLAR URUGUAY SRL		E	27,09	E	26,64

VENTES AUX ENCHERES

CHRISTIE'S INTERNATIONAL PLC (Grande-Bretagne)		C	100,00	C	100,00
	Grande-Bretagne				
C A JEWELLERY LTD		C	100,00	C	100,00
CHRISTIE, MANSON AND WOODS LTD		C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S (PENSION TRUSTEES) LTD		C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S ART COLLECTION SERVICES LTD		C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S ASSETS HOLDINGS LTD		C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S ASSETS LTD		C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S EDUCATION LTD		C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S EUROPE LTD		C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S EUROPEAN HOLDINGS LTD		C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S FINE ART STORAGE SERVICES LTD		C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S HONG KONG (HOLDINGS) LTD		C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S IMAGES LTD		C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S INTERNATIONAL MEDIA DIVISION LTD		C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S OVERSEAS HOLDINGS LTD		C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S PRIVATE SALES HOLDINGS LTD		C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S PRIVATE SALES LTD		C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S SOUTH KENSINGTON LTD		C	100,00	C	100,00
SOCIETES				% de détention	

		2024		2023
CI PROPERTY AND INVESTMENTS LTD		C	100,00	C 100,00
COLLECTRIUM LIMITED (ex KING STREET FINE ART LTD)		C	100,00	C 100,00
FIRST PROPERTY AND INVESTMENT MANAGEMENT LTD		C	100,00	C 100,00
STUDIO SMK LTD		C	100,00	C 100,00
THE CHRISTIE'S EDUCATION TRUST		C	100,00	C 100,00
THE CHRISTIE'S EMPLOYEE TRUST		C	100,00	C 100,00
TOPSAIL INSURANCE COMPANY LTD		C	100,00	C 100,00
	Allemagne			
CHRISTIE'S (DEUTSCHLAND) GMBH		C	100,00	C 100,00
CHRISTIE'S AUKTIONEN GMBH		C	100,00	C 100,00
HAUNCH OF VENISON GMBH			Liquidation	C 100,00
	Arabie Saoudite			
CHRISTIE'S LIMITED COMPANY		C	100,00	Création
	Autriche			
CHRISTIE'S KUNSTAUKTIONEN GMBH		C	100,00	C 100,00
	Belgique			
CHRISTIE'S BELGIUM SA		C	100,00	C 100,00
	Brésil			
CHRISTIE'S BRASIL NEGOCIOS EM ARTE LIMITADA		C	100,00	C 100,00
	Canada			
CHRISTIE'S CANADA INC		C	100,00	C 100,00
	Chili			
CHRISTIE'S CHILE SPA		C	100,00	C 100,00
	Grande Chine			
	<i>Chine continentale</i>			
CHRISTIE'S AUCTION (SHANGAI) CO LTD		C	100,00	C 100,00
CHRISTIE'S AUCTION (SHANGAI) WAIGAOQIAO CO LTD		C	100,00	C 100,00
CHRISTIE'S CULTURAL AND ART (BEIJING) CO LTD		C	100,00	C 100,00
	<i>Hong-Kong SAR</i>			
CHRISTIE'S CHINA LTD		C	100,00	C 100,00
CHRISTIE'S HONG KONG LTD		C	100,00	C 100,00
	Emirats Arabes Unis			
CHRISTIE'S LTD		C	100,00	C 100,00
	Espagne			
CHRISTIE'S IBERICA SL		C	100,00	C 100,00
	Etats-Unis			
ARTCAPTURE LLC		C	100,00	C 100,00
CHRISTIE'S APPRAISALS INC		C	100,00	C 100,00
CHRISTIE'S ART FINANCE LLC		C	100,00	Création
CHRISTIE'S ASSETS INC		C	100,00	C 100,00
CHRISTIE'S EDUCATION INC		C	100,00	C 100,00
CHRISTIE'S FINE ART STORAGE SERVICES INC		C	100,00	C 100,00
CHRISTIE'S HOLDINGS INC		C	100,00	C 100,00
CHRISTIE'S INC		C	100,00	C 100,00
COLLECTRIUM INC		C	100,00	C 100,00
GOODING & COMPANY LLC		C	100,00	Acquisition
GOODING UK LLC		C	100,00	Acquisition
HAUNCH OF VENISON INC		C	100,00	C 100,00
PARK ART HOLDINGS INC		C	100,00	C 100,00
	France			
CHRISTIE'S FRANCE SAS		C	100,00	C 100,00
CHRISTIE'S FRANCE SNC		C	100,00	C 100,00
	Inde			
CHRISTIE'S INDIA PRIVATE LTD		C	100,00	C 100,00
	Israël			
CHRISTIE'S (ISRAEL) LTD		C	100,00	C 100,00
	Japon			
CHRISTIE'S JAPAN LTD		C	100,00	C 100,00
	Malaisie			
CHRISTIE'S MALAYSIA ART BUSINESS SDN BHD		C	100,00	C 100,00
	Monaco			
CHRISTIE'S MONACO SAM		C	100,00	C 100,00
	Pays-Bas			
CHRISTIE'S AMSTERDAM BV		C	100,00	C 100,00
CHRISTIE'S BV		C	100,00	C 100,00
	Singapour			
CHRISTIE'S INTERNATIONAL SINGAPORE PTE LTD		C	100,00	C 100,00
	Suisse			

SOCIETES

% de détention

		2024		2023
CHRISTIE'S ECOMMERCE SA	C	100,00	C	100,00
CHRISTIE'S INTERNATIONAL SA	C	100,00	C	100,00
	Thaïlande			
CHRISTIE'S AUCTION (THAILAND) CO LTD	C	100,00	C	100,00

VIGNOBLES

ARTEMIS DOMAINES	C	77,29	C	77,17
	France			
CHAMPAGNE JACQUESSON ET FILS	C	77,29	C	77,17
CLOS DE TART *	C	77,29	C	77,17
DOMAINE DE CHÂTEAU GRILLET	C	77,30	C	77,18
DOMAINE D'EUGENIE	C	77,29	C	77,17
H2O	C	77,29	C	77,17
SA LA VIGIE	C	77,29	C	77,17
SARL CHÂTEAU LATOUR DIFFUSION	C	73,80	C	73,68
SAS BEAUX FRERES DE BOURGOGNE	C	73,42	C	73,31
SAS BOUCHARD PÈRE ET FILS	C	77,29	C	76,96
SAS DENIS PERRET	E	15,46	E	15,39
SAS LES VIGNOBLES WILLIAM FEVRE		Cession	C	77,17
SAS MDHF (ex SAS MAISON & DOMAINES HENRIOT France)	C	77,29	C	77,17
SAS WILLIAM FEVRE		Cession	C	77,16
SASU MDHI (ex SASU MAISONS ET DOMAINES HENRIOT INTERNATIONAL)	C	77,29	C	77,17
SC DOMAINE ROPITEAU		Fusion	C	76,96
SOCIETE CIVILE DU VIGNOBLE DE CHÂTEAU GRILLET	C	77,29	C	77,17
SOCIETE CIVILE DU VIGNOBLE DE CHÂTEAU LATOUR	C	73,80	C	73,68
	Etats-Unis			
BOUCHARD PÈRE ET FILS AMERICA (ex HENRIOT INC - MDHA)	C	77,29	C	77,17
KERWIN ESTATE	C	77,29	C	77,17
LLC BEAUX FRERES	C	68,79	C	68,68

CROISIÈRES

ARVAG (France)	C	96,16	C	95,93
	France			
BRAMA SAS	C	96,16	C	95,93
CAROLINE 50		Fusion	C	95,93
CAROLINE 55		Fusion	C	95,93
CAROLINE 68 SAS	C	96,16	C	95,93
CAROLINE 69 SAS	C	96,16	C	95,93
CEPAC LOC 7 SNC	C	96,16	C	95,93
COMPAGNIE DU PONANT SAS	C	96,16	C	95,93
DESPINA BAIL SNC	C	96,16	C	95,93
DIDEROT FINANCEMENT 25 SNC	C	96,16	C	95,93
ENCELADE BAIL SNC	C	96,16	C	95,93
RHODES BAIL SNC	C	96,16	C	95,93
SEDNA BAIL SNC	C	96,16	C	95,93
UVEA MARINE SERVICE SAS	C	96,16	C	95,93
	Australie			
COMPAGNIE DU PONANT PTY LTD	C	96,16	C	95,93
	Chine			
COMPAGNIE DU PONANT HONG KONG LTD	C	96,16	C	95,93
COMPAGNIE DU PONANT SHANGAI INFORMATION CONSULTING CO	C	96,16	C	95,93
	Etats-Unis			
PAUL GAUGUIN CRUISE LINE LTD	C	96,16	C	95,93
PONANT USA LLC	C	96,16	C	95,93

AUTRES ACTIVITES ARTEMIS

PUMASE (Allemagne)	E	28,90	E	28,87
SEBDO LE POINT	C	100,00	C	100,00
	France			
LE POINT COMMUNICATION	C	100,00	C	100,00
LE POINT DEVELOPPEMENT	C	99,90	C	99,90
SOCIETES			% de détention	

		2024		2023
STADE RENNAIS FOOTBALL CLUB SASP (France)	C	100,00	C	100,00
SCAR (France)	E	49,00	E	49,00

HOLDINGS ARTEMIS				
-------------------------	--	--	--	--

France				
AROK INTERNATIONAL	C	100,00	C	100,00
ARTEMIS 24	C	96,83	C	96,83
ARTEMIS 36	C	100,00	C	100,00
ARTEMIS 38	C	100,00	C	100,00
ARTEMIS 39	C	100,00	C	100,00
NOMINOE (ex ARTEMIS 40)	C	100,00	C	100,00
ARTEMIS 41	C	100,00	C	100,00
ARTEMIS 42	C	100,00		Création
ARTEMIS VIGNOBLES (ex ARTEMIS DOMAINES)	C	100,00	C	100,00
CARA OBLIGATIONS (ex ARTEMIS 35)	C	100,00	C	100,00
DIWEZH (ex ARTEMIS FINANCE)	C	100,00	C	100,00
EPS	C	100,00	C	100,00
KERSAINT	C	99,00	C	99,00
ORTYGLIA (ex ARTEMIS 25)	C	100,00	C	100,00
SELENA (ex ARTEMIS 34)	C	100,00	C	100,00
TERISAM (ex ARTEMIS 19)	C	100,00	C	100,00

* Les résultats de ces sociétés sont consolidés à hauteur de la part contractuelle du Groupe dans leurs opérations qui peut différer de leur pourcentage de détention dans le capital